



**Schéma Départemental des
Espaces Naturels Sensibles de
l'Hérault 2023 – 2028**



Le Département, acteur majeur du cadre de vie héraultais

Dans l'Hérault, le patrimoine naturel et paysager tient une place particulière qui contribue à l'identité, la qualité et l'attractivité du territoire. Toutefois, les pressions constituées par la croissance démographique et les effets du changement climatique engendrent la disparition de nombreuses espèces chaque année.



Kléber Mesquida
*Président du Conseil
départemental de
l'Hérault*

C'est en poursuivant le déploiement de la politique Espaces Naturels Sensibles, initiée dès le début des années 80, que le Département est devenu l'acteur majeur de la préservation du cadre de vie des Héraultais. En effet, en classant la totalité des zones naturelles et agricoles du territoire dans cette politique, le Département s'est ainsi positionné comme un des chefs de file en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels. Cet acte précurseur et unique en France a permis de préserver, à ce jour, plus de 9 400 hectares d'espaces naturels.

Cependant, la mise en œuvre d'une telle politique ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec les différents acteurs du territoire (collectivités, Conservatoire du Littoral, Agence de l'Eau, réseau associatif...) tout en s'inscrivant dans un véritable projet pour un Hérault solidaire et écologique. Il s'agit donc là de protéger une incroyable biodiversité : zones humides essentielles à nos sols, forêts, poumons verts de notre territoire, garrigues, bords de rivière...tout en faisant cohabiter les nombreux usages dont ces espaces sont le support comme la mise à disposition pour les éleveurs d'étendues pour le pâturage ou encore l'accès à des espaces d'évasion et de loisirs de pleine nature.



Christophe Morgo
*Vice-président du
Conseil départemental
de l'Hérault délégué à
l'environnement*

Le Schéma départemental des espaces naturels sensibles 2023-2028 traduit cette volonté de poursuivre et de renforcer le travail déjà engagé pour préserver les paysages, la biodiversité et la ressource en eau tout en s'adaptant aux nouveaux défis. Maintenir le rôle que jouent les espaces naturels sensibles dans le développement équilibré des territoires, développer leur attractivité et leur permettre de devenir un formidable vecteur de lien social pour tous les habitants : telles sont les orientations de ce schéma réactualisé.

Cette approche, au plus près des besoins, permet de concilier le respect de l'environnement et l'essor de son potentiel économique. La promotion des activités de pleine nature, de l'offre touristique et des initiatives innovantes dans l'agriculture, s'harmonise ainsi avec l'éducation à l'environnement et l'ouverture de ces sites remarquables au public, afin de créer une dynamique vertueuse au bénéfice du territoire.

Mettre à disposition de tous cette grande diversité du patrimoine naturel et des paysages héraultais, offrir à chacun la possibilité de goûter des moments privilégiés dans la nature : c'est l'ambition du Département de l'Hérault.



Sommaire

LES FONDEMENTS DU SCHÉMA	5
Cadre réglementaire	5
ENS : Définition	5
Outils	5
Un schéma héraultais, pourquoi ?	6
L'action départementale	8
Diagnostic et entités naturelles	9
Les enjeux	10
Chiffres Clés	14
BILAN DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENS 2019-2021	15
Orientation 1 Les ENS facteurs de développement équilibré des territoires ...	15
Orientation 2 Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité territoires ..	20
Orientation 3 Les ENS vecteurs de lien social pour l'ensemble des publics ...	31
Actions transversales internes.....	34
SCHEMA REACTUALISE 2023-2028	38
Objectifs et Stratégie	38
Plan d'action	39
Mise en œuvre et pilotage	58
Budget	61

LES FONDEMENTS DU SCHÉMA

Cadre réglementaire

Depuis juillet 2003, la politique des espaces naturels sensibles trouve sa traduction dans le Code de l'Urbanisme (article L.113-8) : « **Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles**, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.101-2 ».

Outils

Pour mettre en œuvre la **politique ENS du Département**, un Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles a été voté en février 2019 pour la période « 2019/2021 et ses objectifs à 2030 ». La stratégie a été déclinée en 3 orientations, 5 axes et 16 fiches actions.

Le **Département** a donc la **compétence** pour élaborer cette **politique** globale en faveur des milieux naturels. Il dispose de **deux outils** pour la mettre en œuvre :



UN OUTIL FONCIER

Le droit de préemption qui peut être exercé par le Département (ou par substitution par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres dit « Conservatoire du Littoral » ou les communes), pour l'acquisition amiable ou l'expropriation.

Par la couverture totale des Zones A (agricoles) et N (naturelles) de son territoire, le Département permet à toutes les communes et au Conservatoire du Littoral de pouvoir bénéficier de cet outil.

UN OUTIL FINANCIER

La part départementale de la Taxe d'Aménagement (L.113-10), obligatoirement affectée à cette politique par un mécanisme de compensation généré par la construction :

- **pour l'acquisition de terrains**, l'aménagement et l'entretien de tout espace naturel, boisé ou non, sous réserve de son **ouverture au public**,

- **pour sa participation à l'acquisition, à l'aménagement, la gestion et l'entretien de terrains** du Conservatoire du Littoral, d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent.

A cela vient désormais s'ajouter l'**outil stratégique de programmation** :
Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 2023-2028

Un schéma héraultais, pourquoi ?

- **Préserver et valoriser les espaces naturels sensibles, ouverts au public et constituer de réserves foncières supports pour l'agriculture.** (*Engagement N°8 du Président du Département pour la mandature 2021-2028*)

Depuis le début des années 80, le Département met en œuvre une politique unique en France en classant et préservant des espaces naturels sensibles et en permettant leur protection et leur mise en valeur. 9.400 hectares d'espaces naturels ont ainsi été acquis dont 3500 ha de forêt. Cette action de maîtrise foncière permet de conserver, protéger et gérer les milieux naturels, notamment par le déploiement d'activités pastorales (3.800 hectares sont loués à des éleveurs). Les sites ainsi acquis sont mis à disposition du public gratuitement pour la pratique des activités de loisirs et sportives de pleine nature. Ils sont également support de recherche et d'éducation à l'environnement. Les activités rurales traditionnelles comme la chasse et la pêche de loisir, s'y exercent également à titre gratuit.

- **Répondre au besoin accru des citoyens d'espaces et de loisirs de nature**

Depuis trois décennies, le besoin de nature, d'espaces et de loisirs verts des citoyens s'est accru notamment au travers de la crise sanitaire que nous venons de traverser. La préservation des espaces naturels, qui constitue l'un des piliers de la préservation du cadre de vie héraultais, apparaît plus que jamais comme un enjeu majeur pour le Département.

- **Préserver des espaces naturels, piliers de la qualité du cadre de vie héraultais, enjeu majeur pour le département**

Les activités humaines, consommatrices d'espaces autour des agglomérations et du littoral, viennent perturber les équilibres environnementaux. L'étalement urbain, les aménagements et équipements peuvent fractionner, endommager ou éradiquer les habitats naturels, parfois de manière irréversible. Le changement climatique vient dans le même temps renforcer ces perturbations et modifier durablement notre environnement.

L'enjeu du changement climatique devient de plus en plus prégnant. Ce changement aura un impact sur les paysages, la répartition des espèces mais également sur la vie quotidienne des habitants dans l'Hérault. Au travers du schéma, et de ses missions d'ingénierie territoriale, le Département se doit de mettre en œuvre des outils et actions fondées sur la nature afin de proposer une réponse adaptative ou d'atténuation face aux besoins des territoires. Les ENS seront au cœur d'une démarche prospective sur l'évaluation des impacts du changement et les adaptations possibles pour les espèces, la protection des populations contre les risques naturels, la mutation des paysages agricoles et pastoraux... En cela, le réseau de sites ENS peut constituer un terrain d'expérimentation et servir de support d'accompagnement aux démarches d'études et de recherches sur ce sujet, ou à la mise en place de projets innovants ou exemplaires et reproductibles.

- **Réadapter la politique ENS à la mesure des enjeux nouveaux, au contexte climatique et aux différentes politiques sectorielles**

La politique menée en la matière devait donc être réévaluée et réadaptée à la mesure des enjeux nouveaux, climatique en particulier, au contexte réglementaire actuel et aux différentes politiques sectorielles conduites : une nouvelle stratégie et un plan d'action doivent être mis en œuvre.

- **Affirmer la compétence départementale ENS sur le territoire par la lisibilité des actions déjà menées et à mettre en œuvre**

Par cette **démarche volontaire**, le Département de l'Hérault se dote **d'un outil stratégique de programmation et affirme sa compétence en tant qu'acteur majeur** du déploiement de la politique ENS sur le territoire. Le Schéma des ENS permet de donner une **plus grande lisibilité aux actions déjà**

menées, de définir celles à mettre en œuvre très rapidement et de se doter d'une **vision prospective**.

■ **Assurer une cohérence entre les politiques Départementales**

- Biodiversité, milieux : Préserver, restaurer et gérer les espaces naturels ; Préserver la ressource en eau et le rôle des zones humides ; anticiper les changements climatiques, préserver les champs naturels d'expansion des crues
- Education EDD : sensibiliser sur les thématiques environnementales pour l'ensemble des publics, y compris le public « non acquis à la cause environnementale »
- Sports de nature : organiser et accompagner le développement des loisirs de nature
- Social : Poursuivre la politique d'ouverture des ENS à l'ensemble des Héraultais en renforçant l'accueil des publics en difficulté ou des publics éloignés de la nature
- Agriculture : Accompagner les initiatives favorisant la biodiversité dans l'agriculture et le pastoralisme
- Solidarités territoriales : aménager et développer le territoire en intégrant les enjeux espaces naturels et biodiversité

L'action départementale

EN MAITRISE D'OUVRAGE

- Veille foncière, **acquisitions**
- **Etudes** (inventaires, plans de gestion...),
- **Ouverture au public**, préservation des paysages, **aménagement** légers, gestion réhabilitation d'espaces naturels, **gestion forestière et lutte contre l'incendie**,
- **Aménagement de bâtis** à des fins d'accueil, de gestion et de **sensibilisation** liés aux sites naturels,
- **Préservation de zones humides, de champs naturels d'expansion de crues**
- Préservation ou remise en état de **continuités écologiques** (Trames verte et bleue),
- Aménagement et gestion des espaces, sites et itinéraires relatifs aux **sports de pleine nature**, (PDESI),
- **Animation, communication, sensibilisation** et éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD),
- **Personnels** affectés au Département pour la politique ENS et la gestion des espaces naturels

EN AIDE AUX TIERS

- Aux **collectivités**, pour l'acquisition et l'aménagement de sites,
- Aux gestionnaires des sites du **Conservatoire du Littoral** pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels littoraux,
- À des **associations** dont les actions valorisent les ENS,
- À des **organismes de recherche**,
- À des **projets agricoles en faveur de la biodiversité**.



Lavogne (St Guilhem le Désert)



Château de Restinclières (Prades le Lez)

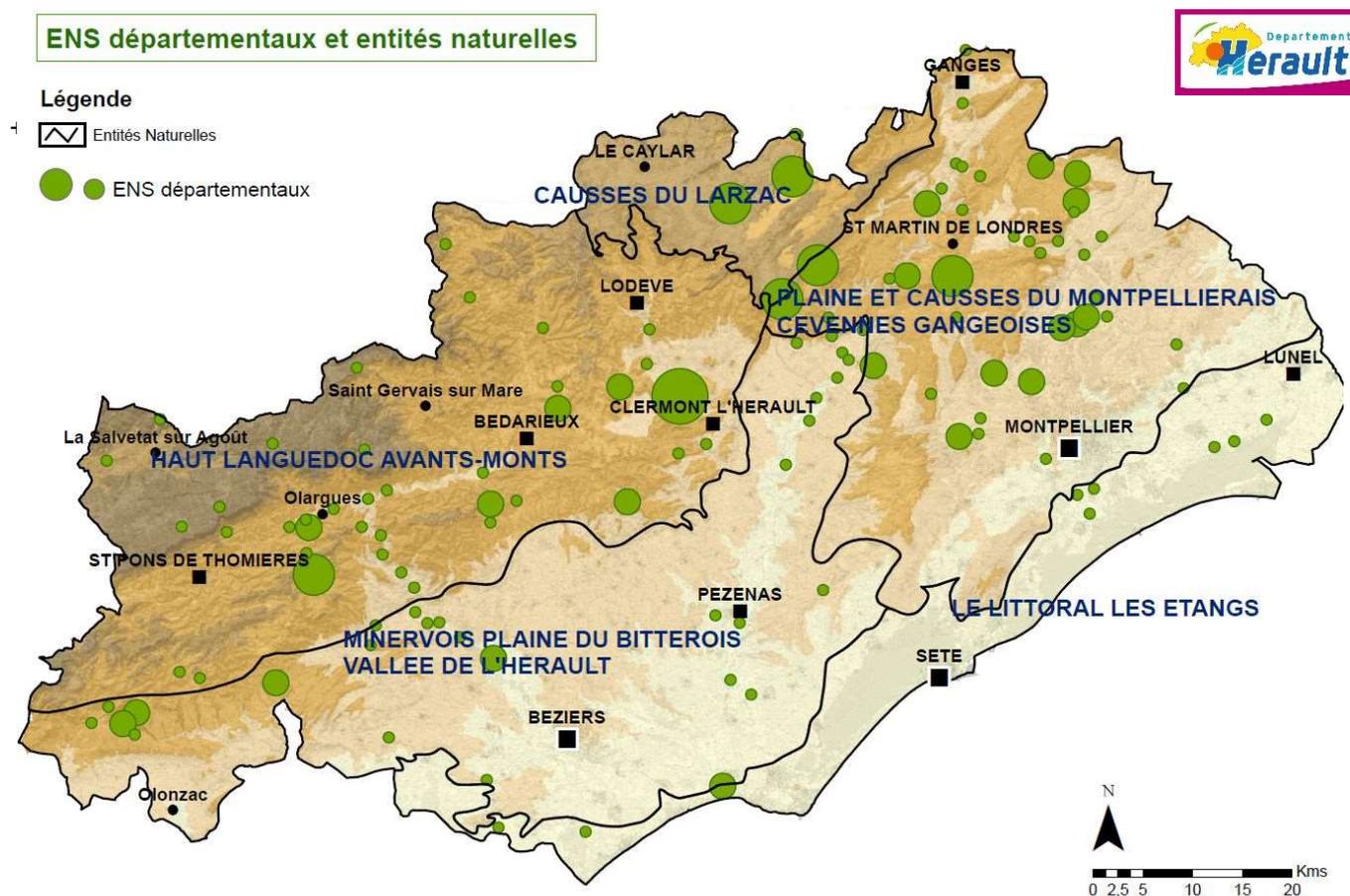


Salins de Frontignan

Diagnostic et entités naturelles

Un **diagnostic initial** issu du précédent Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2019-2021 a permis de faire ressortir les **enjeux** du territoire. En terme de méthodologie, le territoire héraultais a été découpé en zones géographiques pour lesquelles les **caractéristiques paysagères, éco-systémiques et climatiques** sont homogènes. **5 grandes entités naturelles** ont ainsi été définies, dans lesquelles **pressions et enjeux**, propres à chacune d'elle, ont été mis en avant :

- Le Littoral des étangs ;
- Les Plaines et Causses du Montpelliérais et des Cévennes Gangeoises ;
- Le Minervois, la plaine du Biterrois et la vallée de l'Hérault ;
- Le Haut Languedoc et les Avant-monts ;
- Le Causse du Larzac.



Des acquisitions d'espaces naturels concentrées essentiellement sur la moitié Nord du département durant les années 80/90 :

Durant les 25 premières années, la déprise du pastoralisme, le risque incendie accru qui en résulte, les premiers conflits d'usage liés aux activités et sports de nature et la maîtrise d'espaces de ressourcement dans le Nord Montpellier ont constitué les critères prioritaires en matière d'acquisitions foncières départementales.

Les objectifs de maîtrise foncière sont aujourd'hui particulièrement ciblés sur :

- L'ensemble du système lagunaire et les espaces rétro littoraux contigus où vit 80% de la population héraultaise ;
- Les causses et garrigues ceinturant l'agglomération montpelliéraine ;

- Les contreforts du plateau du Larzac intégrant le Salagou et les espaces pastoraux du Larzac méridional incluant le cirque de Navacelles ;
- Les couloirs constitués par les fleuves Hérault, Orb et leurs affluents : Lergue Jaur, Lamalou ;
- Le Minervois, le massif du Caroux pour ses enjeux en matière de cours d'eau classés et d'eaux de surfaces.

Les enjeux

■ Préserver les paysages

Les paysages et leur diversité dans le département sont un atout majeur de l'attractivité du territoire. Il s'agit là de l'une des composantes essentielles de la définition des ENS. Cette dimension paysagère est à développer, dans un territoire riche de Grands Sites et d'Opérations Grands Sites comme le nôtre.



La Font du Griffé (Montpeyroux)



Site du Salagou (Celles)

■ Poursuivre la politique de préservation, de restauration et de gestion

Le Département est aujourd'hui un acteur majeur de la gestion des espaces naturels. Il partage cette compétence avec d'autres acteurs comme, le Conservatoire du Littoral et les collectivités locales, le Conservatoire des Espaces Naturels et certaines associations. Les partenariats entre acteurs et les moyens engagés doivent être pérennisés. Si le réseau des espaces préservés est déjà bien développé, il existe encore des secteurs à prendre en compte, que ce soit sur des cœurs de nature (dont des microsites), sur les corridors écologiques ou dans l'espace périurbain.

■ Préserver la ressource en eau et s'appuyer sur les services des zones humides

La préservation et la renaturation des zones humides constituent un enjeu fort pour leur rôle de continuité écologique (têtes de bassin à enjeu patrimonial, zones littorales saumâtres, sableuses et lagunaires, ripisylves et zones humides accompagnant les grands cours d'eau). Ces milieux accueillent des espèces patrimoniales et jouent un rôle remarquable en termes de services rendus (soutien d'étiage, lutte contre les petites inondations, expansion des crues, régulation et soutien des débits d'étiage, épuration et support d'une grande biodiversité,...).



Etano de Capestano

Le besoin d'un **accompagnement technique des communes** sur la question des zones humides a été mis en exergue. La **stratégie foncière** (Schémas d'Intervention Foncière : **SIF**), développée depuis de nombreuses années par le Département sur le littoral, en partenariat avec le Conservatoire du Littoral et les communes, y a largement contribué et doit être poursuivie. Le Département joue ainsi un rôle fédérateur important en matière de préservation et de gestion de la ressource en eau sur le territoire héraultais.

■ Répondre aux besoins des populations en intégrant l'impact du changement climatique sur les milieux naturels

Le changement climatique modifiera à moyen terme les paysages, la répartition des espèces mais également la vie quotidienne des habitants dans l'Hérault. Les épisodes répétés de sécheresse combinés aux forts et fréquents épisodes méditerranéens auxquels est confronté l'Hérault posent la question de la capacité de résistance du territoire et de son adaptation au changement climatique à venir.

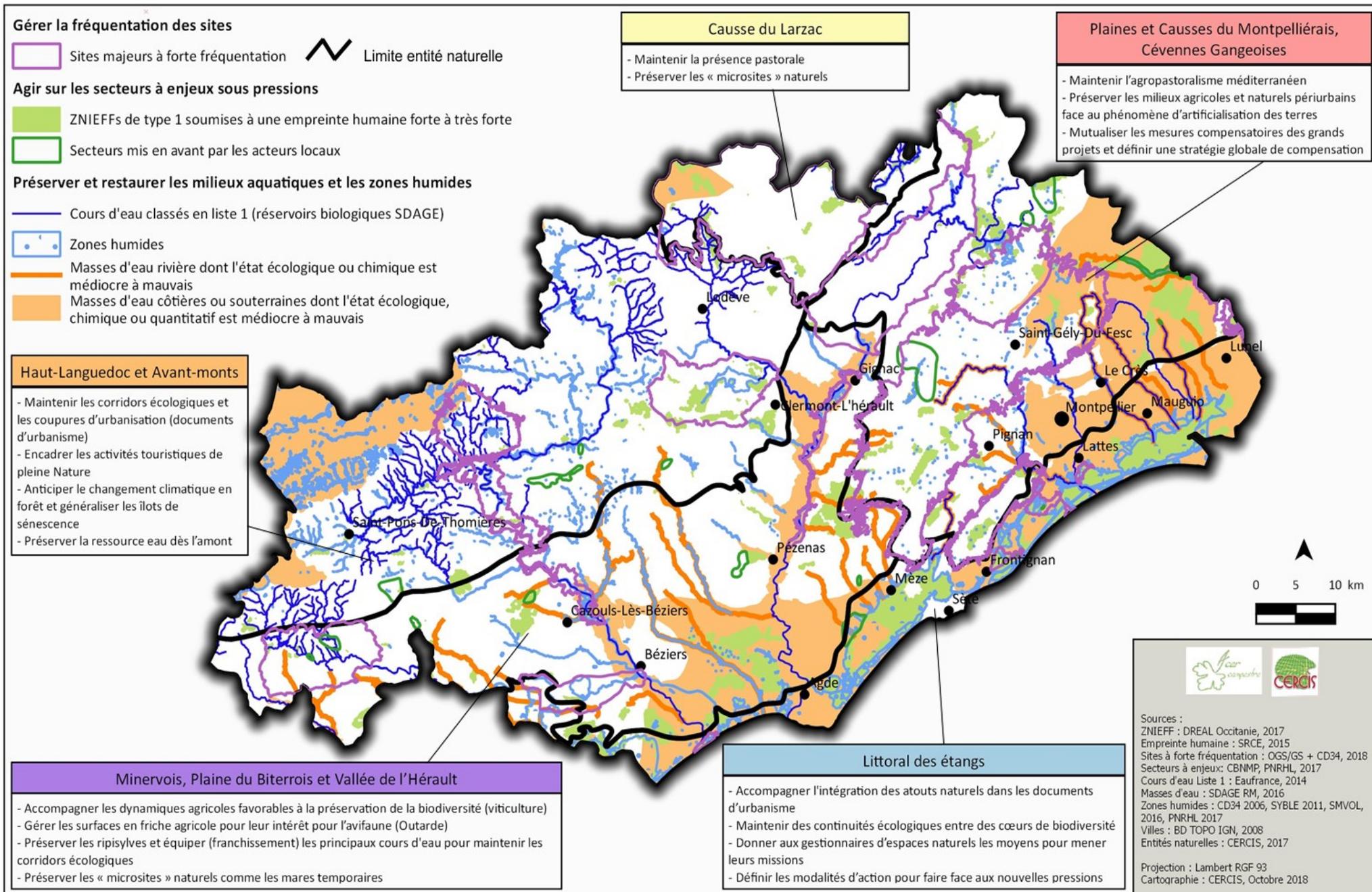


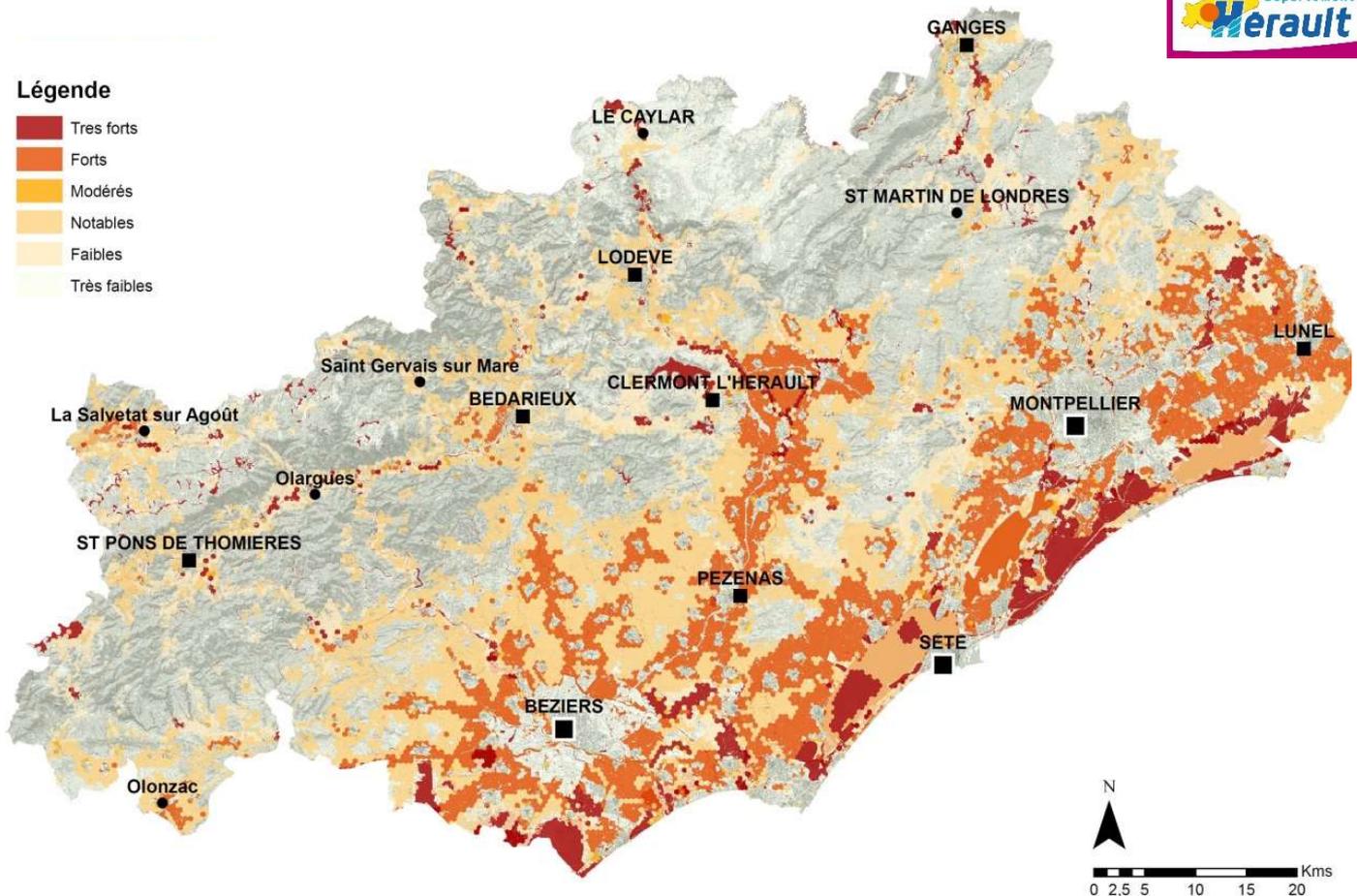
La Lergue Crue de 2015 (Cartels Le Bosc)



Incendie du Causse d'Aumelas (900 ha - 2022)

■ Enjeux environnementaux et paysagers par entités naturelles





L'Hérault est constitué par un maillage d'espaces de haute valeur environnementale, indispensables à la préservation de la biodiversité, du cadre de vie héraultais et de son attractivité touristique notamment.

Il est reconnu pour ses paysages diversifiés et remarquables, pour certains à l'échelle internationale (Causses et Cévennes, Canal du Midi, chemins de St-Jacques-de-Compostelle, inscrits au patrimoine mondial de l'humanité). Il est également connu pour ses étangs littoraux ou encore ses massifs forestiers : Gardiole, Somail, Caroux, Pic Saint-Loup, Massif et ses entités géologiques spécifiques : Larzac Méridional, Cirque de Navacelles, Vallée et lac du Salagou,

L'Hérault abrite également un ensemble lagunaire remarquable du patrimoine naturel et culturel avec 90 km de côtes sableuses et rocheuses et les lidos, dont l'habitat principal qui constitue les dunes est une des caractéristiques emblématiques, et qui jouent un rôle fondamental d'un point de vue écologique, paysager et de protection contre la mer.

Ces milieux sont particulièrement menacés par l'eutrophisation et le comblement progressif, notamment, du fait d'apports de micropolluants et de sédiments issus des bassins versants périphériques, occupés par 80% de la population.

L'Hérault est le département le plus peuplé de l'ancienne région Languedoc-Roussillon (40% de la population). Du fait de la forte attractivité de l'agglomération de Montpellier et du littoral, l'Hérault comptait plus de 1.144.892 habitants au 1er janvier 2017 et enregistrait une croissance de sa population de 1,2 % par an. C'est plus que la moyenne nationale et régionale. L'Hérault est l'un des départements dont la croissance démographique est la plus dynamique du pays, et enregistre chaque année 15.000 habitants supplémentaires (source INSEE).

La pression urbaine est donc forte, se traduisant par un accroissement des surfaces artificialisées (près de 17 000 hectares de terres au cours des trois dernières décennies, soit l'équivalent d'un terrain de football et demi par

jour) (source SCOT Métropole Montpellier Méditerranée).

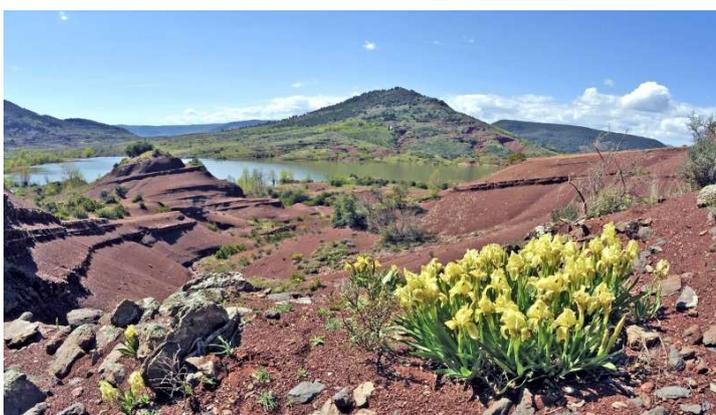
Par ailleurs, la fréquentation importante des sites héraultais liée à l'attractivité touristique (38 millions de nuitées touristiques en moyenne par an depuis 2010) et au besoin de nature est une source de pressions majeure, tant pour la biodiversité que pour les paysages.

Par sa forte densité et son accroissement rapide de population, l'Hérault subit ainsi des niveaux élevés de pressions environnementales et paysagères. De ce fait, les enjeux en termes de prévention et de diminution de la vulnérabilité face aux risques naturels (inondation, risques littoraux et feux de forêt) et aux risques humains (pression foncière, dénaturation des espaces) sont particulièrement forts, en raison de la densité de population dans les secteurs les plus exposés (agglomération de Montpellier, littoral et secteurs touristiques).

Les phénomènes ayant prévalu dans l'orientation de la politique ENS départementale subsistent toujours dans la moitié Nord du département. Cependant, les tensions et pressions sur les espaces naturels et agricoles s'amplifient désormais **au sud du territoire** où **les enjeux territoriaux prédominants** se concentrent, **en particulier sur le littoral, dans les espaces proches des agglomérations et dans le couloir autoroutier de l'A75.**

Chiffres Clés

- **70 % de la biodiversité nationale** présente sur le territoire héraultais
- **9 400 ha** d'ENS départementaux dont 650 ha de zones humides
- **110 sites** dont 60 équipés ouverts au public
- **67 300 ha d'espaces naturels propriété des communes** (11 % de la superficie totale du département, 45% gestion ONF) **dont 1500 hectares d'ENS acquis avec l'appui du département** (juridique, et/ou financier; 10 M d'€ d'aides TAENS en 40 ans)
- **5 000 ha** couverts par des **plans de gestion (53%)**
- **5 000 ha** des ENS concernés par de l'agriculture (53 %) dont **3 800 hectares** occupés par **l'activité pastorale (40 %)**
- **250 animations** gratuites par an sur les ENS
- **Près de 300 000 personnes** par an fréquentent les domaines, participent à des animations ou des manifestations organisés par le Département ou des tiers.



Le Salagou (Celles)



Les Lavagnes (Montpeyroux)

BILAN DU SCHEMA DEPARTEMENTAL 2019-2021

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 2019-2021 et ses perspectives jusqu'en 2030 a été voté par l'assemblée départementale en février 2019. Il a eu pour objectif d'établir un bilan de la politique ENS, de faire ressortir les enjeux du territoire actualisés et de définir un plan d'action prenant en compte les enjeux environnementaux actuels.

La stratégie s'est déclinée en **3 orientations fondamentales, déployées en 5 axes et 16 actions.**

Le Département a également souhaité, à travers ce schéma, restructurer sa politique foncière et la stratégie qui en découle, la gestion de son patrimoine naturel et poursuivre le travail partenarial et de valorisation déjà engagé. L'objectif tendait notamment à conforter le réseau des ENS départementaux, priorisé sur les entités naturelles où des besoins de préservation avaient été identifiés ainsi que renforcer l'accompagnement des communes dans la mise en place et l'effectivité de leurs politiques ENS.

Le bilan ci-dessous fait état des actions prioritairement mises en œuvre, telles que validées en 2019.



Les ENS facteurs de développement équilibré des territoires

Action n°1

Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux

■ Redéfinition des zones de préemption ENS

A l'occasion d'un recours contre une décision de préemption communale, le Conseil d'Etat est venu fragiliser l'exercice du droit de préemption par le Département, estimant que les arrêtés préfectoraux auraient été abrogés à compter du 1er janvier 2016, date d'entrée en vigueur du nouveau code de l'urbanisme.

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite « Climat et résilience », est venue apporter une acuité nouvelle aux politiques de lutte contre l'artificialisation des sols et de protection des écosystèmes. Elle a également conforté et sécurisé l'exercice du droit de préemption au titre de la protection des espaces naturels sensibles par le Département et les communes héraultaises.

Conformément à sa stratégie Hérault Littoral et à ses schémas d'intervention foncière, le Département a souhaité redéployer le dispositif en priorité sur les 28 communes de la façade littorale. En effet, des objectifs de maîtrise foncière ont particulièrement été ciblés sur l'ensemble du système lagunaire et des espaces rétro-littoraux contigus, aujourd'hui fragilisés par l'étalement urbain, la pression sur les ressources et la tension immobilière.

28 notes techniques ont ainsi été produites afin de permettre aux communes de donner leur accord et de délibérer sur les périmètres de préemption rénovés sur leur territoire. Les 28 communes concernées ont déjà donné leur accord par délibérations de leurs conseils municipaux entre juin 2021 et mars 2022, et nous avons recouvert le Droit de préemption ENS sur l'ensemble de leur territoire.

Les organisations professionnelles agricoles et forestières saisies ont également émis un avis favorable ou tacite quant à la création d'une zone de préemption sur le territoire de ces communes.

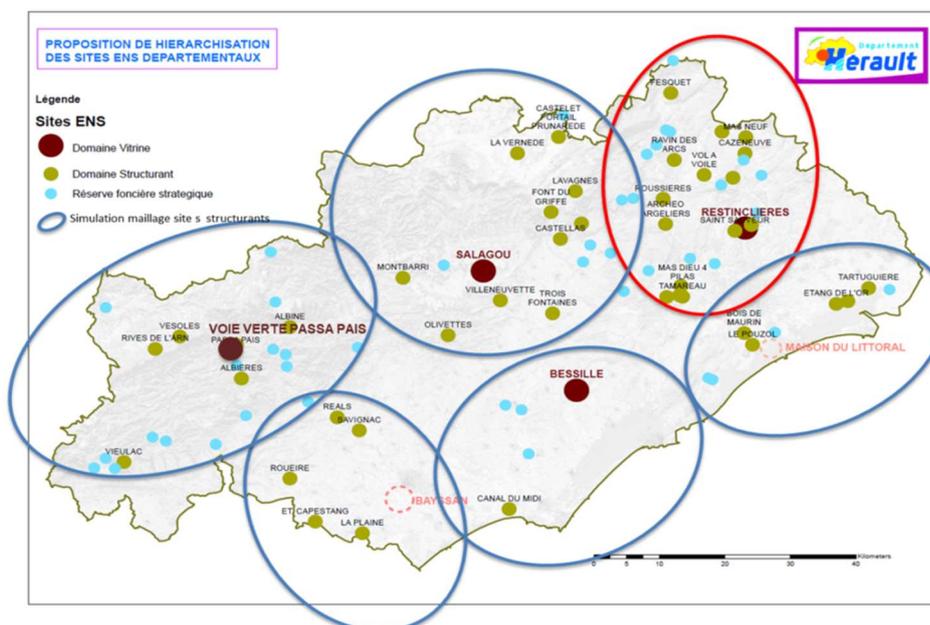
Le Département redevient alors titulaire d'un droit de préemption qu'il peut exercer conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. Le Conservatoire du Littoral, dès lors qu'il est territorialement compétent, ainsi que les communes, pourront également l'exercer par substitution.

■ Hiérarchisation, classification des ENS départementaux

Afin d'élaborer une stratégie foncière efficace et déployer l'action foncière, un travail préalable de hiérarchisation des ENS départementaux a été effectué. L'objectif recherché ici était de donner de la lisibilité aux partenaires internes ainsi qu'aux élus.

Le travail de hiérarchisation des sites s'est fait en 3 étapes :

- **Hiérarchisation en fonction de 5 critères** : valeur d'ouverture au public, valeur environnementale, écologique et paysagère, valeur économique, valeur patrimoniale et culturelle, valeur foncière.
- **Classement des sites selon 4 catégories** : 6 sites vitrines (Restinclières, Bessilles, Lac du Salagou, Bayssan, Voie verte Passa Païs, Maison du Littoral), 42 sites structurants, 37 sites réserve foncière stratégique et 35 sites transférables,
- **Proposition d'un fonctionnement en réseau** : rattachement fonctionnel des domaines structurants aux sites vitrines (exemple de Restinclières et ses 16 sites structurants)



■ Elaborer des stratégies foncières

Les Schémas d'intervention foncière (SIF) sont des outils multi-partenariaux de planification et de gouvernance de l'intervention foncière sous pilotage départemental et en partenariat avec les communes et le conservatoire du littoral ayant pour finalité :

- Une veille foncière quotidienne
- L'acquisition d'ENS à des niveaux de prix cohérents et coordonnés
- La mise en place d'une gestion et organisation de l'accueil du public partenariale

3 SIF sont en vigueur sur le littoral héraultais, 13 communes couvertes, 8 000 ha couverts dont 750 ha par le Département.

L'objectif intégré au programme Hérault Littoral, est la couverture de l'ensemble des communes littorales, par ce dispositif. Ce dispositif pourra être reproduit à d'autres parties du territoire.

Bilan 2019 – 2021 : 12,5 ha acquis en SIF pour 10 préemptions abouties et 103 400 € (0,85 €/m²)

● SIF Vic-la-Gardirole Pradettes / Roubine de Vic (27 ha)

En 2018 et 2019, Le Département a acquis 11,5 ha à Vic-la-Gardirole dans le secteur des Pradettes.

En 2020 une pré-étude de dureté foncière a été établie. Il reste dans ce secteur 15,5 ha à acquérir qui représentent

30 parcelles pour un budget prévisionnel de 200 000 € (hors bâti et hors frais notariés - base de 1,2 €/m²)

Avancement des négociations sur les parcelles mises en secteur de démarches proactives :

- 3 promesses de vente signées en 2021 (6214 m² à 1.2 €/m²) ; acte en cours
- 5 offres d'achat faites au propriétaire ; dans l'attente d'une réponse
- 2 comptes-proprétaires avec recherche de propriété - étude de bien vacant sans maître
- 6 refus de vente ; proposition d'ORE à faire en alternative
- 5 comptes-proprétaires restant négocier à dont la présence d'un bâti

• **SIF Villeneuve les Maguelone secteur «Le Pouzols» : 62,3 ha (33,7 ha sur périmètre départemental et 28,6 ha sur périmètre communal)**

Depuis quelques années, le Département a constitué un ensemble foncier de près de 15 ha sur le secteur du Pouzols à Villeneuve-lès-Maguelone au titre de la protection des ENS.

Le périmètre départemental de la zone représente environ 34 ha, dont plus de 19 ha restent encore à acquérir afin de mettre en œuvre un projet de protection globale, d'aménagement et d'ouverture au public. Les parcelles restant à acquérir représentent environ 60 propriétaires et sont majoritairement occupées par des constructions de loisir. C'est pourquoi en premier lieu, des négociations à l'amiable ont été envisagées.

Une réflexion sur la mise en place d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) portée par le Département a été menée en 2021, avec pour objectif la reconquête des milieux naturels et de la biodiversité et la renaturation des habitats artificiels. A ce jour, une note technique de présentation du projet a été réalisée, puis la commune a été saisie pour avis et validation du processus.

• **SIF de Vias, Agde et Portiragnes (SIF Canal du Midi)**

Considérant les enjeux environnementaux et paysagers importants sur ce secteur, des propositions de révision de périmètre de la partie départementale (commune de Vias) ont été élaborées en 2021.

• **L'étang de Capestang (225 ha priorités)**

Les enjeux environnementaux sur l'étang de Capestang sont tels qu'une stratégie de maîtrise foncière était indispensable sur le secteur. Celle-ci est en cours d'élaboration. Par ailleurs cette démarche est indispensable, afin d'organiser l'action foncière et la rendre lisible localement, suite à l'acquisition de 100 ha de zones humides en 2019 et 2021.

Parallèlement à la maîtrise d'ouvrage départementale, d'autres outils d'interventions foncières pourraient être développés et qui permettraient de maîtriser l'usage sans maîtriser la propriété (l'usufruit, les conventions de gestion, les baux emphytéotiques ou d'autres outils peu connus comme l'obligation réelle environnementale- ORE...).

■ Déployer l'action foncière : maîtrise d'ouvrage départementale

Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sont reçues des notaires et une alerte est effectuée aux services départementaux concernés en fonction des enjeux (eau, biodiversité, espaces naturels, agriculture...), puis, le cas échéant, le Conservatoire du Littoral, enfin les communes.

Pour ces dernières, un rôle de conseil et d'accompagnement est proposé pour sécuriser les procédures de préemption dans le cadre de l'appui aux territoires par Hérault Ingénierie.

Entre **2019 et 2021** :

- **21 300 DIA** ont été adressées au Département, dont **625 DIA (3%)** transmises aux services pour avis et mise en enquête en vue d'un usage éventuel du droit de préemption.
- **22 acquisitions** (9 dans le périmètre d'un SIF) pour 19 préemptions et 3 acquisitions amiables :
 - **121 ha pour 730 400 €** (0,60 €/m²) dont **98 ha de zones humides**

- **1 subvention de 239 500 € (70%)** de l'AERMC pour le site de l'Etang de Capestang

Sont ensuite enclenchées, les négociations foncières, la sécurisation des procédures de préemption pour le Département afin de mener la cession jusqu'à son terme (acte notarié).

Action n°2

Accompagner le développement de sites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales

■ Appui technique et juridique aux communes

- Alerte des communes et EPCI dans le cadre de la **veille foncière**, sensibilisation à une action foncière, et via Hérault Ingénierie accompagnement pour le montage des dossiers et la négociation
- **Appui technique à la demande des communes ayant défini une stratégie foncière** : aides techniques et juridiques à l'acquisition
- Aide à la mise en place de stratégies face à des besoins à définir en amont de toute démarche foncière **Accompagnement de 18 communes** sur des enjeux fonciers comprenant visite de terrain, formation, sensibilisation, recherche de solution, mise en place de stratégie ou d'outils fonciers adéquats
- **227 préemptions communales** pour **135 communes** soit **93 ha** pour **315 000 €** environ (**0,63 €/m²**)
- 7 accompagnements ou négociations pour de l'acquisition amiable

■ Aides financières

- Aides financières aux communes pour l'acquisition et/ou l'ouverture au public : **259 142 € d'aides délibérées** (TAENS)

Action n°3

Déploiement des actions en faveur de la biodiversité

■ Le plan abeilles et pollinisateurs

Pour rappel, le **Plan abeilles et pollinisateurs 34** délibéré le 24 juin 2019 pour la période 2019-2021 doit être renouvelé. Le bilan 2019-2021 se déploie autour des 4 axes ci-dessous :

- **Aide aux projets des communes**
 - **11.5 ha** de prairies semées avec des compositions florales attractives pour les pollinisateurs
 - Expertise apportée par un technicien SBEN quant au choix des semences choisies
 - **2** ruchers communaux à vocation pédagogique
 - **1** toiture végétalisée sur bâtiment communal
- **Recherche scientifique et actions en maîtrise d'ouvrage départementale**
 - **Recherche partenariats scientifiques**
Sujets de recherche menés par des élèves en master au CEFE (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive),

laboratoire de recherche spécialisé du CNRS, avec le soutien du Département :

- Etude des facteurs influençant les abeilles sauvages dans les espaces naturels sensibles de l'Hérault
- Inventaires et étude des relations plantes-pollinisateurs dans les ENS à partir des prairies semées
- Liste potentielle des syrphes et liste des abeilles sauvages présentes l'Hérault : **600 espèces de syrphes et d'abeilles sauvages recensées**

○ **Etude et mesures de gestion en faveur des pollinisateurs appliquées aux ENS**

- Inventaire abeilles sauvages réalisé par un apidologue sur Restinclières et Bessilles pour mise en œuvre de mesure de gestion en faveur des pollinisateurs : **283 espèces d'abeilles sauvages recensées**
- **2 ruches** installées à Alco et **2 ruches** à Bessilles
- **11 000 m²** de surfaces ouvertes et prairies semées sur le site de Bessilles.
- Entretien et animation autour des ruchers des sites d'Alco et de Bessilles (**150 à 200 personnes sensibilisées**)



○ **Routes départementales**

Mise en œuvre d'actions en faveur des pollinisateurs: fauchage modéré, Zéro Phyto, intégration de semences mellifères, dans les mélanges semés lors des chantiers...

● **Soutien aux structures apicoles et aux projets collectifs**

- **ADA Occitanie** (syndicat d'apiculteurs professionnels) - Projet Vinapi : projet expérimental d'hivernage de ruches dans le vignoble sur 2 sites
- **GDSA H** (Groupement de Défense Sanitaire de l'Abeille Héraultais) :
- Actions d'animation, de conseils sanitaires et de structuration d'un réseau de techniciens sanitaires apicoles

● **Sensibilisation, communication**

- **Campagne de communication « Sauvons les abeilles »** printemps 2021
- Programme d'animations par la **Maison de l'abeille de Cassagnoles** : accueil du public, organisation de journées, soirée film, concours photos...
- Animation auprès des collégiens et gestion du rucher pédagogique sur le site de Restinclières (**600 collégiens/an en moyenne sensibilisés lors des animations**).



Coût total du programme 2019 – 2021 : 194 200 €

Action n°6

Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme

■ **Atlas de la biodiversité**

Financement d'un Atlas de la Biodiversité Communale (Pouzols) - Aide départementale 5 000 € (33%)

■ **Sensibilisation formation des élus**

- **Elaboration de 16 fiches d'orientation** d'aide à la décision pour les élus communaux dont 3 fiches sur les thématiques Zones Humides, ENS et Biodiversité (Pilotage Service Prospective Urbanisme)
- **Déploiement d'un programme de formation** à l'attention des élus avec l'appui du CFMEL

- Objectifs
 - identifier les espaces à préserver sur le territoire communal.
 - actionner les leviers pour restaurer, opérer et protéger ce patrimoine naturel au service de la population.
 - s'informer sur les enjeux et les politiques de préservation des espaces naturels mises en œuvre par le Département de l'Hérault.
- Thèmes de formation :
 - Espaces naturels : de quoi parle-t-on ?
 - Les zones humides
 - Les cordons dunaires

3 sessions territorialisées de formation à la préservation des **espaces naturels et des zones humides** (Murviel-lès-Béziers; St-Martin-de-Londres ; et Villeneuve-lès-Maguelonne pour le littoral) en partenariat avec le CFMEL : **43 élus participants**

Action n°7

Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des zones humides

■ Mission de préservation des Zones Humides

La stratégie d'acquisition des Zones Humides est intégrée à la stratégie foncière globale.

Depuis 2017 une mission d'animation pour la préservation des zones humides de l'Hérault, comprenant une animation territoriale et foncière est en place, **pour un montant de 66 000 €/an** correspondant au financement de **1 ETP cofinancé par L'Agence de l'Eau à hauteur de 70 %**.

■ Maîtrise foncière des Zones Humides

Acquisitions départementales : 121 ha ont été acquis sur les secteurs de l'Etang de Capestang (99 ha) et 22 ha sur les secteurs des étangs littoraux ouest, des étangs palavasiens et de l'étang de l'Or pour **598 200 € (0.50 €/m²)**.

Acquisitions communales : 13.8 ha ont été acquis par les communes, (16 préemptions et 2 acquisitions par voie amiable) pour un montant de **110 500 € (0.80 €/m²)**.

2

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires

Action n°8

Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles

■ Programme Biodiv'eau

Programme de soutien d'actions d'investissement en faveur de la biodiversité sur les exploitations agricoles portées par des structures ou des projets collectif.

- **Objectif**
Restaurer la biodiversité, sur les parties non productives des exploitations agricoles (95 % viticoles) (abords de parcelles et bâtiments) :
 - mise en place de haies, remplacement de haies mono spécifiques,
 - restauration ou reconstitution de ripisylves (réouverture ou première plantation),
 - creusement ou entretien de mares (première réouverture),
 - réouverture de milieux (première ouverture),
 - plantation ou remplacement d'arbres isolés.

- **Déroulement du programme**

Il s'appuie sur un élément clef l'autodiagnostic par l'agriculteur, de la biodiversité présente sur l'exploitation, et de son état, de façon si nécessaire à y apporter des corrections et une plus-value écologique.

Le déploiement s'effectue, dans le cadre d'un partenariat entre le Département, la Fédération des IGP de l'Hérault (FHIGP), la Chambre d'agriculture et le Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie (CEN-OC) selon la séquence suivante :

- Etape 1 : Animation de groupes de viticulteurs et sensibilisation à la biodiversité, (Chambre Agriculture/CEN Occitanie)
- Etape 2 : Formation à un autodiagnostic Biodiversité (CEN Occitanie) et autodiagnostic (Agriculteur)
- Etape 3 : Audit de l'autodiagnostic (Cen Occitanie/Agriculteur)
- Etape 4 : Préconisations de travaux de restauration de la biodiversité (CEN Occitanie)
- Etape 5 : Réalisation de travaux (Agriculteur accompagné par CEN Occitanie)

- **Bilan 2019-2021 :**

- **65** agriculteurs (97% de viticulteurs) sensibilisés et formés
- **675** parcelles diagnostiquées soit 8750 ha
- **20** plans de travaux engagés
- **7.5** km de haies plantées,
- **22** arbres isolés plantés,
- **4** ha de milieux ouverts restaurés,
- **6** mares créées.



Animation territoriale/formation/accompagnement à la mise en œuvre des travaux → 185 400 €
Travaux → 71 200 €

Total des aides 2019-2021 : 256 600 €

■ **L'agroforesterie bio sur le domaine de Restinclières**

L'agroforesterie consiste à **associer arbres et cultures** sur les mêmes parcelles. Les parcelles agroforestières **protègent les sols** tout en augmentant la valeur économique des exploitations agricoles. Après plusieurs années d'expérimentation et des résultats prometteurs, le **Domaine de Restinclières** joue un **rôle moteur à l'échelle européenne** dans l'adoption de l'agroforesterie par les agriculteurs.



Rôle du département :

- Mise à disposition de 57 ha pour l'expérimentation (Vigne et grandes cultures)
- Suivi du partenariat et de la définition des programmes avec l'INRAE sur l'expérimentation
- Suivi des conventions avec les agriculteurs référents de l'expérimentation
- Coordination des travaux forestiers et de gestion des parcelles sur le site
- Visites de découverte de l'expérimentation pour les professionnels et les lycées agricoles.

Pour mener le domaine de Restinclières vers l'excellence environnementale, le Département a souhaité orienter les pratiques culturales agroforestières vers une agriculture durable avec l'obtention d'une **certification agriculture biologique** par les agriculteurs locataires à moyen terme. Un **appel à candidature** pour l'attribution des parcelles agroforestières a été passé pour 26 ha de grandes cultures céréalières et 9 ha de viticulture. Des nouvelles conventions de 5 ans renouvelables ont été contractualisées

Action n°10

Structurer, développer, animer des sites vitrines et le réseau des sites structurants

■ Plans de gestion environnementaux, forestiers et pastoraux

Sur 9 400 ha d'Espaces Naturels Sensibles près de 90% des surfaces sont couvertes par un document de gestion. Il s'agit des plans de gestion forestiers et environnementaux (PGE, PGFE), des plans de gestion pastoraux (PGP) et des notices de gestion environnementales (NGE).

Les plans de gestion environnementaux (PGE/PGFE) et les plans de gestion pastoraux (PGP) sont des outils de planification réalisés par un prestataire spécialisé (bureau d'études,...) qui définissent pour 5 à 10 ans les objectifs prioritaires de connaissance, de gestion et de travaux pour un ENS. Ils s'effectuent sur la base d'un diagnostic social, économique et d'inventaires naturalistes.

Piloté par un technicien SBEN, ils sont établis en concertation avec les principaux acteurs du site, les partenaires institutionnels et les services du Département concernés qui seront en charge de sa mise en œuvre (PMO).

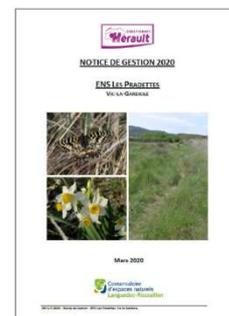
Les notices de gestion environnementales (NGE) sont des documents techniques simplifiés définissant les opérations de gestion prioritaires du point de vue écologique sur une petite entité géographique.

Par ailleurs, la mise en place de comités de gestion et de suivi se déploie. Cette instance collective est pilotée par le Département. Elle permet à l'ensemble des acteurs concernés de mettre en œuvre de façons coordonnées les actions de gestion opérationnelle du site.

Outils de gestion en cours mis en œuvre de **2019 à 2021** :

- **43** plans de gestion environnementaux
- **13** plans de gestion pastoraux
- **20** notices de gestion environnementales
- **1** convention de cogestion Département CCGPSL pour la gestion du Ravin des Arcs

4 comités de gestion (Restinclières, Ravin des Arcs, Etang de Capestang, Julio) ont été mis en place.



■ Etudes, actions de gestion et travaux sur les ENS

Les études sont produites soit en interne, soit externalisées par voie de marché public, dans un objectif d'organiser, requalifier ou améliorer l'accueil du public. Elles peuvent être nécessaires à un approfondissement de la connaissance afin d'optimiser la gestion de la biodiversité et améliorer les actions de gestion.

● Etudes

DOMAINES	ACTIONS
MAS NEUF	Etude paysagère pré-opérationnelle pour la requalification paysagère et l'accueil du public
RAVIN DES ARCS	Etude d'aménagement de l'entrée de site
RESTINCLIERES	Etude prospective pour la semence et la production de graines locales et optimisation de la gestion des milieux naturels
ROUSSIERES	Etude préalable à la préparation d'un appel à projets pour l'animation du site
SITE D'ESCALADE DE GOURDOU et du JONCAS	Adaptation de conventions spécifiques avec la Direction Sports de Nature (CDESI)
GROTTE DE JULIO	Etude de la fréquentation humaine (pose de pièges photos et suivis)

	Participation aux suivis scientifiques des chiroptères présents sur l'ENS
ETANG DE CAPESTANG	Suivi de la roselière post assèchement
	Mise en œuvre d'un comité pour la gestion du site ENS
TARTUGUIERE	Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre
VIEULAC + FONT DU GRIFFE	Etude préalable à la création d'un sentier d'interprétation

- **Travaux d'accueil du public et de génie écologique**

Il s'agit des travaux de génie écologique en matière de patrimoine naturel et paysager, d'accueil du public, de gestion de la fréquentation, d'activités économiques... pour la mise en œuvre des plans de gestion.

De 2019 à 2021, 25 chantiers ont été mis en œuvre pour 570 000 €

- Secteur Est Hérault



Mas Neuf, Requalification du site



Roussières, vidange et nettoyage d'une lavogne et réhabilitation de murets en pierres sèches



Saint-Sauveur, opération de débardage à cheval

La gestion forestière alternative : En octobre 2020, le Département a expérimenté le débardage à cheval au domaine départemental de Saint-Sauveur à Saint-Clément-de-Rivière. Cette **méthode alternative respectueuse de l'environnement** consiste à évacuer les bois coupés au moyen de la traction animale. Elle permet de préserver le sol de la forêt et d'éviter la pollution d'une machine. Avec son poids, l'engin cause des dommages en tassant les sols. Le cheval de trait a l'avantage de se glisser entre les arbres et ne **cause que peu, voire aucun dégât sur les sols**. Cette opération a permis de débarder environ 60 m³ de bois pour une surface d'environ 6 ha.

Cette opération sera complétée par un suivi grâce à la mise en place d'un observatoire photographique, d'un suivi de l'évolution de la croissance des arbres sur pieds et de suivis faunistiques.

○ Secteur Centre Hérault



Bessilles, débroussaillage, ouvertures de clairières, prairies mellifères, aménagements



La Vernede projet participatif : Appui technique pour la réalisation d'un poste d'observation de la faune sauvage conçu par l'association Kermis



Montbarri Aménagement de passages canadiens permettant le passage des véhicules et des piétons et la contention du bétail



La Vernède : Equipement pastoral Restauration de la lavogne



Restauration du Belvédère du **Mont Baudille** (ENS Font du Griffes) et mise en œuvre d'une interprétation des paysages

○ Secteur Ouest Hérault



Reprise des grilles de Mise en défens de l'entrée de la **grotte de la Vézelle** afin d'éviter le dérangement des chiroptères



Installation d'appareils photo à déclenchement automatique afin d'évaluer le dérangement des grottes et adapter les mesures de gestion pour la conservation des chauves-souris

○ Actions sur le littoral

- **13 sites cabanisés déconstruits** (Vias, Villeneuve-lès-Maguelone)
 - **25 jours** de Forestiers Sapeurs (Abattage débroussaillage...)
 - **120 jours** de TIG mis en œuvre (Tri déchet et évacuation)
 - **20 jours** de terrassement effectués en régie par le Service Génie Civil (PMO)
- **3,6 ha** d'espace naturels restaurés et reconquis (zone humide et prés salés de la Mosson, paysages du Canal du Midi)
- **2 Mares temporaires** aménagées
- **250 ml** de ripisylve sur berge mis en défens



Etat initial



Villeneuve lès Maguelone

Démolition: aménagement mare temporaire, mise en pâture et fauche

o Chantiers Concordia

Les chantiers internationaux de jeunes bénévoles conduits par l'association Concordia sur des domaines départementaux permettent de sensibiliser les jeunes aux démarches de protection des espaces naturels sensibles, tout en proposant des animations en direction des populations locales.

De 2019 à 2021, 62 500 € d'aide pour un coût de projets de 105 800 €

- **Site de l'Albine** : Réhabilitation d'un mur en pierres sèches et installation d'une table de pique-nique près des cèdres



- **Site de la Piboulade** : création d'une fresque biodiversité sur le bâtiment départemental et mise en valeur du site (45 j de bénévolat ados et jeunes adultes)



- **Lac de Vezales Refuge de Baïssesure** : Réhabilitation du refuge réseau vert



- **Gestion : suivi technique et environnemental**

- Conventions d'occupations du domaine public (CODP)

Les conventions d'occupations du domaine public (CODP) sont rédigées par le service gestion foncière et immobilière (SGEFI) sur la base de l'annexe technique établie par le SBEN. Le SGEFI présente également les rapports en commission et procède à l'encaissement des loyers.

L'ordonnance du 19 avril 2017 impose de mettre en publicité les occupations du domaine public à caractère économique, c'est-à-dire la mise en place d'un cadre de sélection et de réponse des candidats par le Département pour l'occupation de sites départementaux. Cette procédure est effectuée par le SBEN en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

De 2019 à 2021 :

- 4 procédures de sélection pour l'occupation du domaine public
- 153 conventions d'occupation du domaine public sont en cours dont 81 nouvelles ou ayant fait l'objet d'un renouvellement dont :
 - 62 conventions supports d'activités économiques (4500 ha)
 - 34 conventions supports d'activités non économiques (325 ha) (maraîchage de loisir, sports de nature, investigation scientifique, élevage de loisir,...)

Comprenant :

- **l'expérimentation en agroforesterie (57 ha) :** passage des parcelles en mode agriculture biologique, 28 ha de valorisation directe sur blés anciens ,9 ha de vignes avec passage en Bio de la totalité de l'exploitation
- **une convention de récolte d'essence locales (Ecosud) :** production et commercialisation des plantes certifiées locales, prélevées de manière raisonnée dans les ENS (Protocole certifié par le Conservatoire Botanique)
 - Autorisations d'occupation temporaires (AOT)

Il s'agit d'instruire et de délivrer des autorisations d'occupation pour l'occupation temporaires de sites ou espaces naturels départementaux pour l'animation des ENS par des manifestations sportives, culturelles, récréatives, scientifiques ou environnementales à la demande d'associations, de fédérations ou de collectivités.

De 2019 à 2021 :

173 autorisations dont **96** pour des manifestations sportives, **23** pour des manifestations culturelles, **37** pour des manifestations récréatives et **17** pour des manifestations environnementales ayant permis à 24 500 personnes de fréquenter les sites ENS

■ **La signalétique sur les ENS**

Action prioritaire identifiée dans le SDENS, un travail de **refonte de la signalétique sur les ENS** a été élaboré avec la direction de la communication.



Refonte de la signalétique sur le site de Savignac (Cazouls-lès-Béziers et Thézan-lès-Béziers).

AMIS PROMENEURS ET VTTISTES

Pour protéger les troupeaux contre les attaques de chiens et les vols, éleveurs et bergers utilisent des chiens de protection. Afin de respecter leur travail et la quiétude des troupeaux, merci de prendre en compte ces quelques consignes.

30 mètres

- NE CARESSEZ PAS LES CHIENS, NE LES DÉFIEZ PAS
- TENEZ VOTRE CHIEN EN LAISSE ET NE LE PRENEZ PAS DANS LES BRAS
- DESCENDEZ DE VÉLO
- GARDEZ UNE DISTANCE DE SÉCURITÉ D'AU MOINS TRENTE MÈTRES

Ensemble, respectons les élevages et préservons les espaces naturels

Mas Neuf (Claret) et Pradettes (Vic-la-Gardiole).
Panneaux de sensibilisation à la présence de patous

NICHOIR À ROUGE-GORGE FAMILIER (ERITHACUS RUBECULA)

Vous vous trouvez sur un Espace Naturel Sensible du Conseil Départemental de l'Hérault.

Ce nichoir a été conçu par les enfants de l'atelier Etape de la Maison d'Enfants à Caractère Social "Mon Oustal" de Saint-Pons-de-Thomières, dans le cadre du projet "Ecole dehors".

Ce projet élaboré en coopération avec le CPIE du Haut-Languedoc tout au long de l'année scolaire 2020/2021, a été cofinancé par le Conseil Départemental de l'Hérault.

NICHOIR À PIC VERT (PICUS VIRIDIS)

Vous vous trouvez sur un Espace Naturel Sensible du Conseil Départemental de l'Hérault.

Ce nichoir a été conçu par les enfants de l'atelier Etape de la Maison d'Enfants à Caractère Social "Mon Oustal" de Saint-Pons-de-Thomières, dans le cadre du projet "Ecole dehors".

Ce projet élaboré en coopération avec le CPIE du Haut-Languedoc tout au long de l'année scolaire 2020/2021, a été cofinancé par le Conseil Départemental de l'Hérault.

Site de Vezeles (Fraïsse-sur-Agoût), panneaux sensibilisant à la biodiversité réalisés en partenariat avec le CPIE du Haut-Languedoc.

Text on the panel: "Attention, pièges photos installés conformément à la réglementation." (The text is partially obscured and blurry in the image.)



Grottes de Julio, (Saint Vincent d'Olargues)
Panneaux informant de la présence de pièges photos installés conformément à la réglementation

Action n°11

Développer des actions pédagogiques sur les ENS pour les collégiens

■ Actions éducatives territoriales (AET)

- **14 projets biodiversité** pour des classes de collège validés par l'Education Nationale et les services départementaux et financés par le Département
- **Un nouveau module « Espaces naturels sensibles »** mis en place à la rentrée scolaire: 3 séances au moins autour d'un projet éducatif sur un ENS ;
- **1 collège volontaire** : collège du Pic Saint-Loup à St-Clément-de-Rivière
- **1 co-animation Département**

■ Aire terrestre éducative (ATE)

Les Aires Terrestres Educatives (ATE) sont des zones terrestres de petite taille (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui deviennent le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CM1 à la 3e, leur enseignant et leur référent (un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement).

Les ATE sont des projets développés et pilotés au niveau national par l'OFB. En 2021, le réseau des ATE comptait 143 écoles engagées. Au Département, cette action est pilotée par la Maison Départementale de l'Environnement.

Projet d'ATE sur l'ENS de Saint Sauveur

Les services du Département (SMDE et SBEN), sollicités par le collège du Pic St-Loup de Saint-Clément-de-Rivière, ont aidé les enseignants et les élèves de 2 classes de 6e (soit 58 élèves) à formaliser un projet de gestion et de protection d'un espace naturel pendant 3 ans sur une partie d'un domaine départemental : le domaine de St-Sauveur.

Début 2021, une première sortie sur le terrain a permis aux élèves de découvrir le site avec l'aide de différents intervenants : forestiers-sapeurs du Département, médiateurs de la MDE et technicien gestionnaire d'ENS, naturalistes de l'association les Ecologistes de l'Euzière et de la LPO,

Chaque classe a fait émerger des thématiques sur lesquelles ils souhaitent s'investir (gestion forestière, incendie, déchets, biodiversité, aménagement du site, chasse...).

En 2021, le label « Aire Terrestre Educative » a été décerné au collège par l'Office Français de la Biodiversité.

Action n°12

Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS

De 2019 à 2020 :

- **29 ENS** supports d'activités de pleine nature : 3 sites d'escalades, 2 sites de Canoë Kayak, 1 site de Course d'Orientation, 19 P.R., 1 site de spéléologie, 3 boucles VTT
- **535 km** d'itinérance avec le chemin Passa Méridia (ex Réseau vert) et 4 relais d'étapes sur sites ENS
- **43 km** Voie verte Passa Païs (pour la partie héraultaise)
- Création de sentiers **PR labellisés**
 - **Site ENS du Ravin des Arcs** 4 km s(Co-maîtrise d'ouvrage CCGPSL-Département)
 - 10 jours à 4 Rando-Pisteurs pour l'ouverture (élagage, débroussaillage) et le balisage du PR
 - 2 jours technicien DSN
 - Création d'un **P.R. labellisé sur le domaine de Bessilles**
 - 2 jours à 10 Rando-Pisteurs pour l'ouverture (élagage, débroussaillage)
 - 2 jours à 2 Rando-Pisteurs pour le balisage

- **Suricate** : déploiement du dispositif de veille auprès des partenaires CDESI
- **Connexion du site de l'Albine à la Voie verte Passa Pais**

En 2021 :

- Etude et mise en œuvre de boucles grand public ou thématiques sur les ENS : Saint Sauveur adaptation PMR, Mas Neuf, Savignac (thématique ZH et milieux aquatiques), Le Pouzols (Hérault Littoral), Vieulac, Bessilles, création d'une petite boucle sur Albine avec les Rando-Pisteurs et les bénévoles de Concordia
- Positionnement de la CDESI sur les conflits/partage des usages sur les ENS (ex. grotte de Julio)

En 2022 :

- Réactualisation du Schéma d'orientation des sports de nature – prise en compte de nouveaux enjeux de changement climatique, préservation et valorisation des espaces naturels sensibles, le développement du numérique ou encore la volonté d'inclusion dans les sports de nature

Action n°14

Poursuivre et développer les programmes d'éducation à l'environnement (Maison Départementale de l'Environnement)

■ Le programme d'animations et de découverte des ENS

Ce programme, mené par l'association tête de réseau Coopere 34, se déroule chaque année d'avril à fin octobre. Il est destiné à :

- faire découvrir, valoriser, assurer la promotion des espaces naturels sensibles héraultais ouverts au public en menant des actions d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité et à sa préservation ;
- aller à la rencontre des publics présents au-delà des ENS, et investir des lieux et manifestations culturels, sportifs et de loisirs en proposant un programme d'animations ludiques et spontanées, autour de la découverte des problématiques environnementales et des concepts de développement durable appliqués à l'Hérault.

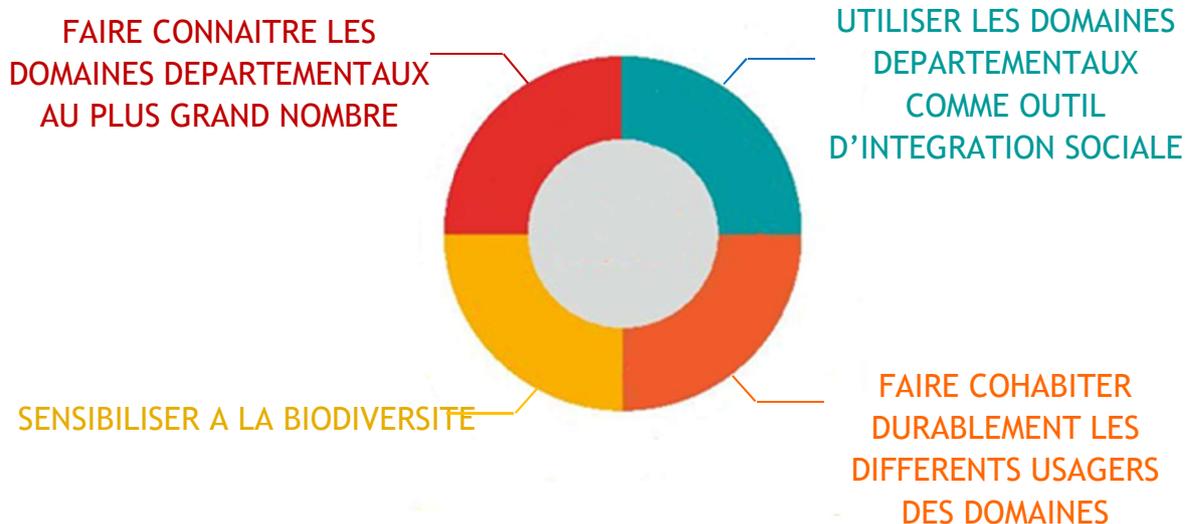
113 animations réalisées en 2019 sur 25 ENS, 3 843 personnes sensibilisées

96 animations réalisées en 2020 sur 27 ENS, 2 842 personnes sensibilisées

123 animations réalisées en 2021 sur 34 ENS, 3 372 personnes sensibilisées

■ Mission « Ambassadeur des domaines et espaces naturels départementaux

Cette mission a été réalisée de décembre 2020 à juin 2021 par une jeune volontaire en service civique, Alix Petrykowski. Elle comprenait 4 objectifs :



Cette mission s'est déroulée de 2 phases :

Phase 1 - Construction de partenariats (déc. 2020 à mars 2021)

Phase 2 - Réalisation d'actions de sensibilisation et de médiation (avril à juin 2021).

Action n°16

Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale



FAIRE CONNAÎTRE LES DOMAINES DÉPARTEMENTAUX AU PLUS GRAND NOMBRE

VALORISATION DE L'ENS TRUQ DE GUIRAUD



Proposition de création d'un parcours aventure pour les enfants



→ Un parcours en 5 étapes.

→ A chaque étape, une notion liée aux zones humides est abordée.

→ Le but final du parcours est de faire deviner l'étymologie du mot « Londres ».

PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Propositions de sites adaptés pour l'AAP prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

Choix des candidatures

4 critères :

- Parking
- Panneaux
- Temps d'accès depuis le parking
- Difficulté d'accès



DECOUVERTE LUDIQUE DU SITE DE VEZOLES

Jeu de piste découverte du site de Vezeles pour les jeunes du chantier Concordia



UTILISER LES DOMAINES DÉPARTEMENTAUX COMME OUTIL D'INTÉGRATION SOCIALE

PROJET ECO-GRAFF

Remobilisation de jeunes sortis de tout système scolaire ou professionnel



Service Biodiversité et Espaces Naturels

Service Territorial des Solidarités Sète



Maison d'Enfants à Caractère Social Les Mariniers

Service d'Accueil de Jour de Poussan (SAJ)



1. Découverte des métiers de l'agriculture

AGROÉCOPOLE
FABRÈGUES - MIRABEAU



2. Découverte des paysages de l'Hérault



3. Projet Eco-Graff

Décoration d'une salle de la MDS de Sète avec les œuvres des jeunes





FAIRE COHABITER DURABLEMENT LES DIFFÉRENTS USAGERS DES DOMAINES

MEDIATION AUTOUR DU PASTORALISME

Objectif : Faire connaître le pastoralisme et limiter les conflits d'usage entre bergers et promeneurs



JOURNEE PORTES OUVERTES AUX PRADETTES

Objectif : Sensibiliser les habitants de Vic-la-Gardiole au pastoralisme pour une bonne cohabitation avec le troupeau



Actions transversales internes

D - Mettre en œuvre une communication spécifique aux ENS

■ Création de supports d'information spécifiques

- Un guide 35 pages réalisé en régie, en collaboration avec l'Atelier départemental des moyens graphiques et la Direction de la communication présente **24 domaines départementaux** sélectionnés pour le grand public.



Clargues

LA SOURCE DU FREJO
une pause fraîche en vallée du Jaur

Le domaine départemental du Frejo est situé à quelques pas du village d'Clargues, en plein cœur du Parc National Régional du Haut-Languedoc. Encadré par le massif de l'Espirouse au nord et le Montagne Noire au sud, il se situe le long d'un ruisseau formé par le Jaur, petit affluent de l'Orbi.

Les terrasses schistes situées dans la partie haute du site étaient jadis utilisées pour diverses cultures et récemment abandonnées. C'est là que fleurissent aujourd'hui des prairies à orchidées, séneçons et autres espèces. En contournant votre chemin, et en traversant des bords schistes de chabignans, de chènes et de peupliers, vous accéderez finalement à la rivière et ses rivières.

C'est un lieu parfait pour un pique-nique sous les arbres, assis sur les bancs face à une piscine naturelle translucide bien sûr un peu fraîche... d'ailleurs le nom « Frejo » signifie « fraîche eau » en occitan.

Pour aller plus loin...

- Le village d'Clargues : situé au bord de la rivière Jaur, dans une vallée étroite au sud des Monts de l'Espirouse, le village perché étonnamment perché est accolé à une butte rocheuse (quartz en occitan) et présente, au sommet, l'ancien donjon du château médiéval transformé en tour-clocher. Construit au XII^e siècle, l'architecture parle du site et son aspect étonnant mériterait un article à Clargues d'être mentionné parmi les sites classés, inscrit à l'Inventaire National des Sites et classés par le Parc National de France. Vous pourrez flâner à l'aise dans ses belles rues jusqu'au Pont du Diabre, situé en contrebas du village.

Comment s'y rendre

• Depuis Clargues, suivre la D606 direction St-Florent de l'Ariège pendant 0,5 km (parking se situe plus précisément à pied). Consulter nos pages pour accéder au site.

30



Les Héraults

SAINT-SAUVEUR
au cœur de la pinède

Le site de Saint-Sauveur sur la commune de Saint-Clément de Rivière, est un espace boisé situé au cœur des garrigues montées méditerranéennes. Il constitue un lieu de détente et de loisir privilégié pour de très nombreux visiteurs grâce à son positionnement entre l'agglomération montpelliéraine et le territoire de Pic-Saint-Loup.

Il dispose ainsi d'un important maillage de pistes et de sentiers permettant aux marcheurs, cavaliers, randonneurs ou VTTistes de circuler en toute sécurité sur une certaine distance. De par sa situation, ce site offre un fort potentiel de découverte et d'équipements permettant la prévention et la lutte contre les feux de forêts (zones CFC) et climats.

Pour aller plus loin...

- L'Office de Tourisme et la Base Nature Intercommunale
- l'ONF Natura 2000 (accès depuis le parking commun)
- La Maison départementale de l'environnement (située sur le domaine de Restonicais (voir page précédente), elle propose tous l'année de nombreuses animations éducatives en lien avec l'environnement et ouvertes gratuitement au public.

Boucle balade

Vous souhaitez emprunter le PB qui fait une boucle dans le domaine pour une randonnée de 5 km en 2h, avec les points de vue les plus beaux.

Comment s'y rendre

• Prendre la route de la D606 direction St-Florent de l'Ariège pendant 0,5 km (parking se situe plus précisément à pied). Consulter nos pages pour accéder au site.

11



Respirez l'Hérault
24 domaines départementaux à découvrir

Departement Hérault



Saint-Michel-d'Audoubert

LA VERNÈDE
une halte patrimoniale dans les shoppes du Larzac

Depuis les hauteurs de site, vous pourrez jouir d'une belle vue panoramique sur les paysages remarquables, dont les prairies, sont l'une des richesses naturelles. Les grandes herbes à l'allure de meuge se parent au printemps des couleurs du chèvrefeuille, une grande typique des causses méridionaux.

Si les espèces naturelles sont valorisées par une exploitation qui contribue à la préservation des paysages. En effet, le labourage et l'entretien de ces espaces par les hommes depuis 5-000 ans ont permis l'ouverture des milieux en favorisant l'éclaircie au détriment des buissons et des arbres et l'implantation d'une biodiversité typique des milieux ouverts.

Les prairies abritent une flore très diversifiée avec de nombreuses espèces adaptées à la rigueur du climat (très froid l'hiver et chaud l'été), ainsi qu'à l'aridité et à la pauvreté des sols.

Quelques ruines subsistent dans le hameau datant des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Leur architecture massive, massive et composée de pierres, témoigne de la dureté des conditions climatiques et de la rareté du bois d'œuvre. Les toits sont constitués de tuiles, dalle calcaire imperméables dont les plus larges sont placées à la base.

Comment s'y rendre

• A partir de Carle (entre la direction de la Vernède (route N 6) et la première intersection avec la route départementale de la direction de Saint-Michel-d'Audoubert, prendre la route départementale de la direction de Saint-Michel-d'Audoubert pendant 2 km puis se rendre à pied vers la Vernède, le restaurant se situe sur le domaine de Saint-Michel.

20



- Certaines règles sont également à respecter :**
- respecter le tracé des sentiers pour limiter le piétinement de la végétation et l'érosion, ne jamais déborder sous clôtures et barrières.
 - ne laisser ni trace de passage, ni ordures, ni déchets ; emporter vos déchets jusqu'à la prochaine poubelle.
 - éviter la cueillette sauvage de fleurs, fruits et champignons.
 - ne déranger pas la faune, soyez discret et respectueux de l'environnement.
 - tenez votre chien en laisse, il pourrait provoquer des dommages ou être victime d'accident.
 - des troupeaux gardés par des chiens de berger sont présents sur certains domaines. Gardez vos distances et n'approchez pas des chiens.
 - ne cueillez pas les produits des viticulteurs et des agriculteurs.
 - respectez les propriétés privées, les clôtures, les barrières pour animaux, les zones de cultures et les zones forestières.
 - n'allumez pas de feu ; ne jetez pas de mégot, surtout par temps de sécheresse ou de grand vent.

- **Campagne de communication** lancée en début d'année 2022 pour mettre en lumière nos Espaces Naturels Sensibles.
- **Affichage** déployé sur tout le département
- **Infographie institutionnelle** sur le site du département
- **Vidéos** sur les petites bêtes de l'Hérault
- **Distribution des guides ENS et d'affiches** dans les boutiques affinitaires (jardinage, sports&cycles, rando, bio...) en cours sur plus de 340 sites à travers tout le Département
- **Distribution de kits natures** qui comportent le guide des ENS, des éco-cup, cendriers de plage, carnets nature enfants, carnet To do list, sac en kraft pour ramasser ses déchets lors de balades...
- **Diffusion d'un spot radio** sur France Bleu Hérault, RTL2, Fun et NRJ du 13 au 17 juin ;
- **3 publi-rédactionnels** : Le journal des plages, Mag sud, 7 Officiel



- **Module de visites virtuelles** immersives utilisable sur le site du Département herault.fr « **Hérault 360 nature** », offre aux internautes une expérience interactive par des visites virtuelles d'ENS à 360° adaptée aux supports numériques actuels (ordinateurs, smartphones, tablettes).

Il est accompagné de liens vers des éléments photos et vidéos commentés, permettant de découvrir la biodiversité et les paysages directement présents sur les sites.

La réactualisation de l'application smartphone sera finalisée fin 2022.





Le Département active tous les leviers pour la biodiversité. Plan Abeilles, agro-biodiversité, passages et abris pour la faune...

POLLINISER

Depuis 2016, le Département a mis en place un Plan Abeille pour le territoire. Objectif : aider les communes à acquérir des ruches et aménager des prairies mellifères avec des variétés de fleurs sélectionnées pour attirer les insectes pollinisateurs dont les abeilles sauvages. L'Hérault en compte plus de 600 espèces, particulièrement pollinisatrices alors qu'il n'en existe qu'une seule domestique. Le département aide les communes à planter des jachères fleuries en finançant jusqu'à 60 % des travaux.

BIODIV'EAU

Depuis 2012, le Département associé à plusieurs organes tels que la Fédération de l'Hérault, le Conservatoire des Espaces Naturels Occitane... la Chambre d'agriculture ou le Conservatoire des espaces naturels pour développer le programme Biodiv'EAU. Objectif : accompagner aider les agriculteurs et les viticulteurs qui veulent s'engager dans une démarche d'agro-biodiversité de restauration de la biodiversité sur leur exploitation : créer des mares, planter des haies, ouvrir les milieux pour accueillir la biodiversité... ces engagements peuvent être en partie financés par le Département. En 2020, 1,6 km de haies ont été plantés dans ce cadre, soit 478 arbres, et 8 mares ont été aménagées.

HÔTELS POUR INSECTES

Des hôtels à insectes ont été installés sur des délaissés ou aires de repos dont certains sont très riches en prairies mellifères. Des abris à insectes et des nichois à mésange vont offrir de nouveaux espaces à ces espèces pour le réajustement de leur équilibre.

Le département préféré des abeilles

BIODIVERSITÉ 600 espèces d'abeilles sauvages recensées dans l'Hérault

Une étude menée par l'Inrae et le CNRS a recensé 600 espèces d'abeilles sauvages dans l'Hérault. Les abeilles sauvages sont essentielles à la biodiversité et à la production de miel. Elles sont menacées par la perte de leur habitat et la réduction de leur nourriture. Le département s'engage à protéger ces insectes précieux.



Les abeilles sauvages sont essentielles à la biodiversité et à la production de miel.

Un habitat naturel riche et varié

Les abeilles sauvages ont besoin d'un habitat diversifié pour survivre. Le département favorise la création de jachères fleuries et de haies pour offrir de nouveaux espaces à ces insectes.

Menaces constantes

Les abeilles sauvages sont menacées par la perte de leur habitat et la réduction de leur nourriture. Le département s'engage à protéger ces insectes précieux.

DOSSIER

VERS UNE 6^E EXTINCTION ?

Le Département s'engage à protéger la biodiversité et à lutter contre l'extinction des espèces. Une campagne de sensibilisation est en cours.

FAUCHAGE RAISONNÉ

Le fauchage raisonné permet de préserver la biodiversité en évitant de faucher certaines zones.

SCIENCE PARTICIPATIVE AU JARDIN !

Participez à la découverte de la biodiversité dans votre jardin.

LE DOMAINE DE RESTINCLÈRES

Le Domaine de Restinclères est un lieu de biodiversité remarquable.



600 nouvelles espèces d'abeilles sauvages recensées dans l'Hérault

Nicolas Bélaïche, 1 juin 2021 - 17:28. Au cours d'une campagne de recensement inédite, des experts naturalistes ont recensé près de 600 nouvelles espèces d'abeilles sauvages dans l'Hérault. Soit près de deux tiers des espèces actuellement recensées en France.

Les abeilles sauvages, les cousines des abeilles domestiques ou mellifères, sont encore trop méconnues des naturalistes comme des amorceurs de la culture. Pourtant, avec près de 20 000 espèces recensées autour du globe, ces insectes majoritairement solitaires jouent un rôle prépondérant dans la pollinisation.

600 espèces d'abeilles sauvages recensées en trois ans. Afin de mieux les connaître et les préserver, le département de l'Hérault, le CNRS et des experts naturalistes ont mené à bien une étude inédite, dans le cadre du programme départemental 'Abeilles et pollinisateurs 34', qui a permis le recensement de près de 600 nouvelles espèces d'abeilles sauvages. Soit près de deux tiers du nombre d'espèces actuellement recensées en France (autour de 1000). A titre de comparaison, on ne dénombre que 25 espèces d'abeilles domestiques, qui produisent du miel dans des ruches, dans le monde entier.

Des mesures pour protéger cette richesse inestimable. Grâce à cette enquête qui a duré trois ans, le département de l'Hérault devient le département avec le plus important inventaire d'abeilles sauvages connues de France. Afin de conserver ce patrimoine précieux, la collectivité a mis en place de nombreuses mesures de sauvegarde et de protection.

* Tout en recensant les abeilles sauvages, l'étude a cherché à améliorer les connaissances sur leur diversité.

F - Mobiliser le réseau des acteurs départementaux

■ Le partenariat avec les associations

- **Le CEN Occitanie : appui au Département pour la gestion des ENS et actions d'EEDD**

- Accompagnement à la gestion des espaces naturels sensibles
- Animation des Journées Mondiales des Zones Humides
- Sensibilisation aux espèces emblématiques Aigle de Bonelli et Cistude d'Europe
- Animation des PNA (Plans Nationaux d'Actions) Aigle de Bonelli et Cistude d'Europe
- Actions de développement en faveur de la biodiversité dans l'agriculture (Biodiv'eau)

Cout total du partenariat 2019-2021 → 148 400 €

- **Le GCLR appui aux actions en faveur des chiroptères**

- Partenariat GCLR renouvellement de la convention cadre 2020-2022.
 - **Suivi des 220 abris chiroptères** et conventions
 - Gestion de la base de données Abris et SIG
 - **Sos Chiroptères et animations grand public**
 - Appui pour la **protection des gîtes à chiroptères à enjeu majeur (grotte de l'Hortus, grottes de Julio)**
 - Construction d'un partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels sur le thème de l'agro-écologie (CEN Occitanie, Chambre d'agriculture, etc.)
 - **Veille foncière** sur les sites à enjeux chiroptères
 - Sensibilisation et formation des professionnels de l'agriculture
- 2021 Intégration du volet chiroptères au programme Biodiv'eau

Cout total du partenariat 2019-2021 → 24 300 €

- **L'ADENA : Etude "Vers une stratégie de conservation des roselières littorales d'Occitanie"**

Cette étude, d'une durée de 3 ans (2019-2021), consiste à associer **l'amélioration des connaissances du fonctionnement hydrologique des roselières** et les outils nécessaires à l'étude de la qualité et des perspectives d'évolution de leur biodiversité. Elle doit permettre, à l'échelle de la région, d'avoir une vision complète des travaux en cours pour la préservation des roselières littorales, et de fournir les **outils pédagogiques** nécessaires à son appropriation par les populations concernées.

Aide de 32 000 € programmée sur la période 2019-2021 pour un projet d'étude de 388 840 €

SCHEMA REACTUALISE 2023-2028

L'engagement N°8 du Président du Département a servi de fil conducteur à la réactualisation du Schéma Départemental des ENS 2019-2021. Au travers de cet engagement, « Préserver et valoriser les espaces naturels sensibles ouverts au public et constitution de réserves foncières pour l'agriculture » Il est notamment décliné de selon les axes suivants

- Déployer la politique ENS en confortant le rôle du département en tant qu'acteur majeur du devenir de son cadre de vie ;
- Développer et conforter les partenariats pour la connaissance, la gestion et la préservation des ENS ;
- développer et conforter le rôle de l'activité pastorale comme outil de gestion des ENS.

Le travail sur la réactualisation et le renouvellement du SDENS a été réalisé en interne. Les services concernés ont été associés à cette démarche afin de dresser le bilan des années 2019 à 2021. Sur la base de ce bilan, un travail de toilettage des 16 fiches actions existantes a été engagé.

Les actions ont été ajustées et de nouvelles fiches actions/projets ont été incluses en lien avec les grands enjeux que sont : le changement climatique, la crise sanitaire, et les impacts des conflits internationaux (suffisance et autonomie alimentaire en lien avec le Projet Alimentaire Territorial).

Objectifs et Stratégie

CONFORTER LE RÔLE DU DÉPARTEMENT EN TANT QU'ACTEUR MAJEUR DU DEVENIR DE SON CADRE DE VIE

UNE STRATÉGIE AUTOUR DE 4 OBJECTIFS FORTS

1. Conforter le rôle du Département acteur majeur de la préservation des espaces naturels, des paysages et de la biodiversité
2. Adapter la politique ENS aux enjeux actuels des territoires
3. Développer et conforter les partenariats pour la connaissance et la gestion des ENS
4. Développer les actions ENS en lien avec les autres politiques sectorielles départementales

Plan d'actions

La stratégie reste déclinée en **trois orientations** fondamentales, déployées en **5 axes et 16 actions** présentées ci-après. Après bilan du déploiement du Schéma au cours des trois dernières années certaines actions ont été fusionnées, de nouvelles actions sont proposées en lien avec le contexte démographique, climatique et l'érosion de la biodiversité et les engagements politiques de la présente mandature.

Orientation

1

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 1. Poursuivre la mise en place d'un réseau des ENS

Axe 2. Agir pour préserver les espaces naturels et la biodiversité

Orientation

2

Les ENS support d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 3. Accompagner l'agriculture et les initiatives innovantes

Axe 4. Des ENS attractifs pour les différents usages et une fréquentation équilibrée

Orientation

3

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

Axe 5. Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature

Orientation 1

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 1.

Poursuivre la mise en place d'un réseau des ENS

Action 1 – Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux

Action 2 – Accompagner le développement de sites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales

Axe 2.

Agir pour préserver les espaces naturels et la biodiversité

Action 3 – Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la biodiversité

Action 4 – Mettre en œuvre le plan abeilles et pollinisateurs 34 composante forte de la politique en faveur de la biodiversité

Action 5 – Accompagner les collectivités dans la connaissance des espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme

Action 6 – Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme

Action 7 – Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des champs d'expansion des crues et des zones humides

Orientation 2

Les ENS support d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 3.

Accompagner l'agriculture et les initiatives innovantes

Action 8 – Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles

Action 9 – Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace

Axe 4.

Des ENS attractifs pour les différents usages et une fréquentation équilibrée

Action 10 – Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique

Action 11– Développer les programmes d'éducation à l'environnement et des actions pédagogiques sur les ENS (Maison Départementale de l'Environnement)

Action 12 – Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS

Action 13 - Améliorer la gestion de la fréquentation pour une offre de loisirs durable

Action 14 – Positionner certains ENS comme sites privilégiés de la relation nature/culture

Orientation 3

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

Axe 5.

Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature

Action 15 – Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics

Action 16 – Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale



Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 1: Poursuivre la mise en place d'un réseau des ENS

Action n°1

Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux

■ Contexte

Le Département souhaite aujourd'hui structurer la gestion de ce patrimoine et poursuivre le travail de valorisation. Si l'objectif actuel tend de moins en moins vers l'acquisition, le réseau des ENS peut néanmoins être conforté, notamment dans les entités naturelles où des besoins de

préservation ont été identifiés. Une stratégie foncière doit être définie avec notamment la poursuite de la mise en place de Schémas d'Intervention Foncière prioritairement sur les secteurs à enjeux dont le littoral - SIF (Hérault Littoral) et sur l'ensemble du territoire selon les enjeux et synergies possibles.

■ Description

- Maintenir et dynamiser le réseau de sites existant
- Intégrer les nouveaux enjeux environnementaux dans la réactualisation des plans de gestion
- Poursuivre la gestion actuelle des sites en s'adjoignant plus fortement les outils SIG (optimisation des actes de gestion) : élaborer des plans de gestion, les évaluer et réactualiser, renouveler les dispositifs d'interprétation, poursuivre la gestion écologique des sites et y intégrer la valorisation de la ressource bois.
- Donner une cohérence à l'ensemble du réseau de sites, permettre une meilleure connaissance et appropriation de ceux-ci par les populations locales et favoriser leur valorisation dans le cadre de l'action touristique (en lien avec le Schéma Départemental du Tourisme 2022-2028)
- Conforter le réseau actuel intégrant des acquisitions éventuelles de sites à enjeux exceptionnels ou stratégiques

Coordonner la gestion et la valorisation des sites ENS avec le futur Géoparc cœur d'Hérault

- Mettre en place une procédure de transfert et/ou cession des sites transférables à d'autres personnes publiques en priorité ou à des particuliers dans le cadre d'un appel à projet
- Développer une stratégie foncière par la mise en place des SIF sur le littoral et élargir à l'ensemble du Département
- Assurer une veille et jouer un rôle d'alerte vers les directions opérationnelles dans leur maîtrise du foncier départemental
- S'approprier progressivement l'outil ORE (Obligation réglementaire environnementale) en tant que substitut à la maîtrise foncière
- Intégrer le périmètre du futur Géoparc « Terres d'Hérault » dans les zones à enjeu

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Collectivités locales porteuses de projets locaux en lien avec les espaces naturels et la biodiversité		

1

Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 1: Poursuivre la mise en place d'un réseau des ENS

Action n°2

Accompagner le développement de sites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales

■ Contexte

Plus de 1500 ha d'ENS ont été acquis par les communes. Les évolutions de l'organisation des territoires ont renforcé le rôle des EPCI, avec la montée en compétence des Communautés de communes et d'agglomération gestionnaires de sites naturels. L'objectif de l'action est d'accompagner les collectivités dans la valorisation de leurs espaces naturels. Il s'agit également de soutenir la maîtrise du

foncier nécessaire aux politiques publiques, d'assurer une veille sur les territoires soumis à une pression foncière importante.

Ceci permet d'accompagner les acquisitions foncières publiques sur une base de prix maîtrisés, notamment :

- de conserver une mixité sociale
- d'acquérir des terres agricoles dans le cadre des PAEN

■ Description

S'appuyant sur la gestion des DIA et sur l'observatoire foncier

- Poursuivre la veille foncière
- Sensibiliser les collectivités aux enjeux ENS et à l'importance de la mise en place d'actions de protection et de valorisation
- Mettre en œuvre l'expertise foncière, les conseils juridiques et stratégiques
- Mobiliser les outils financiers et fonciers (droit de préemption par substitution et acquisition) selon la stratégie départementale foncière établie (SIF)
- Mettre en cohérence la politique ENS du Département avec celles des collectivités au travers d'une mise en réseau des ENS départementaux et communaux
- Renforcer le réseau des espaces naturels de l'Hérault par la maîtrise foncière, l'ouverture au public, ou la valorisation des sites des

collectivités territoriales

- Inciter et mettre en place des stratégies foncières partenariales avec les collectivités : pour la maîtrise publique d'espaces à fort enjeux paysagers, de sites identifiés dans les documents d'urbanisme comme corridors écologique, réservoirs de biodiversité (Trame verte et Bleue)
- Poursuivre et renforcer la mise en œuvre du partenariat Département/Région/Conservatoire en cohérence avec la stratégie Hérault Littoral
- Mobiliser l'expertise technique et juridique départementale, au service de projets de territoire et à la mise en place de stratégies au niveau local en complémentarité avec l'action foncière départementale.
- Appuyer la valorisation des sites ENS communaux et les intégrer dans le réseau des ENS
-

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
Partenaires	Conservatoire du Littoral/Communes /Communautés de Communes et d'agglomération / AEMRC / SAFER / CEN LR / Syndicats de bassins versants		



Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 2: Agir pour préserver les espaces naturels et la biodiversité

Action n°3

Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la biodiversité

■ Contexte

Au-delà des pistes DFCI et des itinéraires de randonnées, la gestion de la biodiversité et des espaces naturels est également prise en

compte dans l'entretien du réseau routier départemental et de ses dépendances, ainsi que des sites administratifs.

■ Description

Déployer les actions en faveur de la biodiversité dans le cadre de la gestion des dépendances routières, des espaces verts, de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) et des sites administratifs du Département.

- **Routes** : gestion différenciée et valorisation des dépendances routières, intégration du risque de propagation des espèces invasives, mise en place d'une réflexion stratégique sur la démarche Eviter – Réduire – Compenser (ERC) dans le cadre des projets d'aménagement. Intégration du volet abeilles et pollinisateurs à la gestion des dépendances et accotements routiers
- **DFCI** : Développement d'un réseau sentinelles de la biodiversité (Forestiers sapeurs - FS). Collecte de données naturalistes et informations sur l'état de conservation et éventuelles pressions sur les milieux naturels. Données pouvant être valorisées dans le cadre des diagnostics des documents d'urbanisme et de l'Observatoire Départemental Climatologie

Environnement Eau Littoral (ODCEEL). Poursuite du partenariat avec la recherche.

- **Rando-Pisteurs - Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées PDIPR** : participation des Rando-Pisteurs au développement du réseau sentinelles de la biodiversité - Préservation de la biodiversité dans tous les travaux d'entretien (débroussaillage, réfection de murets,...) et de création d'itinéraires de randonnées, mise en place d'actions favorisant la biodiversité (plantes mellifères, abris à insectes, aménagement des fossés et mares,...)
- **Espaces verts** : Renforcement de la gestion différenciée des espaces verts (libre-évolution, limitation des interventions de tonte, maintien de bois mort,...) et aménagements en faveur de la biodiversité
- **Bâtiments départementaux** : Intégrer, chaque fois que c'est possible, des aménagements en faveur de la biodiversité (abris, nichoirs, hôtels à insectes....) à l'instar de ce qui a été fait sur les sites de Restinclières, d'Alco et de Bessilles.
- Mise en place d'indicateurs de l'état de la biodiversité au travers des plans de gestion

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
----------------------------	--------------------	-----------	--------------------------

Partenaires	Organismes de recherche, syndicats professionnels
--------------------	---------------------------------------------------



Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 2: Agir pour préserver les espaces naturels et la biodiversité

Action n°4

Mettre en œuvre le plan abeilles et pollinisateurs 34 composante forte de la politique en faveur de la biodiversité

■ Contexte

La pollinisation par les insectes (abeilles domestiques, abeilles sauvages, syrphes, papillons, ...) est un service rendu par la nature, indispensable à la survie des trois quarts des espèces de plantes à fleurs, y compris des espèces agricoles. Elle contribue à assurer la sécurité alimentaire de la population.

En 2016, devant la perte catastrophique

d'abeilles domestiques et sauvages, le Département a décidé d'adopter le Plan abeille et pollinisateurs 34.

Celui-ci a été reconduit sur la période 2019-2021.

Les actions qu'il contient doivent être renforcées au travers du Schéma départemental des ENS, support d'un grand nombre d'entre elles.

■ Description

Le programme d'actions du Plan Abeille se déploie selon 4 axes:

1. Soutien aux projets communaux en faveur des pollinisateurs

Il s'agit de renforcer l'accompagnement des projets communaux ou intercommunaux en faveur des espèces pollinisatrices sur du foncier public

2. Actions en maîtrise d'ouvrage départementale sur les espaces naturels, sites et domaines départementaux

- améliorer la connaissance sur le fonctionnement des pollinisateurs et de leurs habitats
- poursuivre la mise en place des mesures de gestion adaptées, intégrant les pollinisateurs, notamment la gestion différenciée,
- accroissement des superficies de ressource mellifère et nectarifère (prairies semées, essences locales)

- travaux d'amélioration des milieux supports des pollinisateurs.

3. Soutien au monde apicole

Soutenir les acteurs du monde apicole, via les syndicats professionnels de l'apiculture, pour aider au développement de la filière et l'intégration des pollinisateurs dans les diverses conduites d'exploitations agricoles notamment au travers du programme Biodiv'eau

4. Actions de communication, sensibilisation et de formation

- ateliers de sensibilisation sur les abeilles sauvages réalisées à destination des techniciens du CD34 (routes, moyens opérationnels...)
- animations à destination du grand public dans le cadre du programme Hérault Nature
- aides aux associations environnementales et communes pour des actions de sensibilisation des scolaires, d'animation de ruchers ou d'outils pédagogiques (ENS de Restinclières, Maison de l'abeille Cassagnoles).

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Communes /Communautés de Communes et d'agglomération / Organismes de recherche, syndicats professionnels		



Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 2: Agir pour préserver les espaces naturels et la biodiversité

Action n°5

Accompagner les collectivités dans la connaissance des espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme

■ Contexte

Le processus de rédaction des documents d'urbanisme est un moment clef pour intégrer les enjeux espaces naturels et biodiversité et plus globalement de transition écologique. Il s'agit de sensibiliser les collectivités afin de partager les

connaissances sur la biodiversité des territoires et de permettre à chacun de se mobiliser.

Les publics visés sont les élus et acteurs de la société civile.

■ Description

- Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité et prendre en compte les enjeux en la matière dans les politiques communales ou intercommunales.
- Sensibiliser et apporter un soutien à la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communaux et Intercommunaux, sur la base des programmes d'aide existants et des projets locaux. Ces atlas constituent un socle d'information à prendre en compte dans la rédaction des documents d'urbanisme, ils constituent aussi des supports de communication. Les données peuvent être incluses et valorisées dans l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement et Littoral (ODCEEL)
- Concourir au porter à connaissance sur les espaces naturels et les ENS dans le cadre de l'Avis des Personnes Publiques

Associées (APPA) : mettre en œuvre un cadre d'évaluation de la prise en compte de la biodiversité, des espaces naturels et de la TVB (Trame verte et Bleue) dans la rédaction des documents d'urbanisme, en tenant compte des inventaires déjà réalisés et des stratégies en cours (Zones Humides notamment)

- Enrichir la connaissance en intégrant les données du réseau des Forestiers sapeurs « FS sentinelles pour la biodiversité » et des rando pisteurs
- Accompagner les collectivités volontaires dans la prise en compte spécifique des continuités écologiques et des paysages dans leurs documents d'urbanisme
- Inciter le niveau local à la mise en place de stratégies en faveur de la biodiversité.
- Promouvoir l'ODCEEL

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Collectivités, Agence Régionale pour la Biodiversité, Région, Etat, (DREAL SINP, DDTM)		



Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 2: Agir pour préserver les espaces naturels et la biodiversité

Action n°6 Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme

■ Contexte

Le processus de rédaction des documents d'urbanisme a déjà été identifié comme un moment clef pour intégrer les enjeux de biodiversité. L'élus est un acteur central.

Il s'agit de mettre en œuvre des actions de

sensibilisation, de formation et de communication auprès des élus sur des sujets précis : rétention des crues, rôle des zones humides, valorisation touristique d'un paysage identitaire, espèces emblématiques, importance de la pollinisation pour l'agriculture....

■ Description

- Poursuite des formations et sensibilisations en lien avec le territoire, des problématiques ou des projets de développement locaux. Elles peuvent prendre plusieurs formes :
- Sessions de sensibilisation avec sorties sur le terrain : politique "zéro phyto", gestion différenciée des espaces verts, gestion des espèces invasives, valorisation d'un espace naturel.
- Production de documents sur les espaces naturels à l'attention des élus présentant la politique ENS comme un support au développement local : plaquettes, vidéos, films d'animation didactiques, opérations de promotion de la biodiversité lors d'évènements culturels

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Collectivités locales, CFMEL		



Les ENS facteur de développement équilibré des territoires

Axe 2: Agir pour préserver les espaces naturels et la biodiversité

Action n°7

Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des champs d'expansion des crues et des zones humides

■ Contexte

Les zones humides fournissent de nombreux services éco systémiques : régulation des crues, fourniture d'eau potable, régulation du changement climatique, zones sources de biodiversité, paysages touristiques, supports pour la pêche et la conchyliculture, zones de chasse et de pêche, loisirs nautiques, etc. Il s'agit

ici d'apporter une attention particulière à leur prise en compte et mettre en place un accompagnement spécifique (financier, technique, juridique) dans le cadre du grand cycle de l'eau : sources, bassins d'alimentation, réseaux hydrauliques et les zones humides à très forts enjeux et menacées, issues des inventaires des syndicats de bassin.

■ Description

A l'échelle des différents bassins versants :

- Optimiser la veille foncière et son utilisation par les acteurs de terrain
 - Assurer une animation territoriale en vue de mettre en perspective à l'échelle départementale les actions mises en œuvre et les stratégies foncières locales portées par les syndicats de bassin versant et les EPCI (favoriser les échanges d'expérience)
- S'assurer de la cohérence d'interventions sur le territoire et dynamiser la mise en œuvre de la politique zones humides par le

transfert d'expérience

- Diffuser la connaissance sur les zones humides, par le développement d'outils de communication adaptés afin de favoriser leur prise en compte dans les projets locaux et documents d'urbanisme
- Assurer la veille foncière sur la base des inventaires élaborés par les syndicats de bassin versant.
- Développer l'action foncière en faveur de la maîtrise des champs naturels d'expansion des crues, action en faveur de l'adaptation au changement climatique

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Conservatoire du littoral, SAFER, Agence de l'eau RMC, syndicats de bassin, EPCI		

2

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 3: Accompagner l'agriculture et les initiatives innovantes

Action n°8

Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles

■ Contexte

La fermeture des milieux constitue une menace importante des systèmes agropastoraux. Une des actions consiste à maintenir des éleveurs dont l'activité contribue à l'ouverture des milieux et s'inscrit dans les plans de gestion environnementaux sur les ENS (55% des sites ENS font l'objet de conventionnement avec des éleveurs).

Le programme départemental « Agribiodiversité en Hérault » finance, pour sa part, des travaux portés par les agriculteurs en faveur de la biodiversité.

Les chauves-souris prédatrices d'insectes dans les milieux agricoles contribuent à la lutte contre

les ravageurs (ver de la grappe notamment). Une action expérimentale d'abris pour les chauves-souris a permis la mise en place et le suivi d'un réseau de plus de 200 abris chez les agriculteurs et les particuliers.

Lancé en 2016, le Plan Abeille et pollinisateurs 34 vise à promouvoir ces insectes en tant que pollinisateurs d'espèces végétales, sauvages et cultivées.

L'engagement n° 8 du Président vise également à faire des ENS et de la maîtrise du foncier un outil en faveur du pastoralisme

■ Description

- Poursuivre les conventionnements et les investissements pour la gestion des sites ENS par le pastoralisme
- Anticiper les départs à la retraite et les transmissions d'exploitation sur les ENS
- Poursuivre la veille foncière en la matière notamment dans le périmètre héraultais des Causses et Cévennes,
- Promouvoir les politiques d'accompagnement de la DFCI en matière d'agropastoralisme sur les périmètres de protection des massifs boisés
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan dans les politiques routières et DFCI et élargir le partenariat avec les scientifiques (cf. action n°4)
- Développer le pastoralisme comme moyen de gestion et d'entretien du domaine de Restinclières, plus généralement poursuivre et développer cette pratique sur tous les ENS qui s'y prêtent
- Renforcer la relation partenariale avec la SAFER afin d'assurer une veille renforcée sur les territoires agricoles à enjeux biodiversité forts ponctuels ou plus larges

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Agriculteurs, éleveurs, syndicats agricoles, chambre d'agriculture, collectivités locales, réseau associatif		

2

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 3 : Accompagner l'agriculture et les initiatives innovantes

Action n°9

Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace

■ Contexte

La pédagogie à l'environnement est un axe fort dans le développement des actions Espaces Naturels Sensibles, pour le monde scolaire identifié comme un public prioritaire. Il représente les acteurs de terrain de demain, qui

peuvent jouer un rôle de transmission des savoirs et pratiques aux générations suivantes.

Le réseau d'ENS du Département offre un large choix de terrains d'expérimentation pour tous les métiers de la gestion de l'espace.

■ Description

- Animation et accueil des classes professionnelles sur les sites ENS
- Interventions sur sites : travaux d'entretien et de restauration des milieux, suivi des

espèces, étude des dynamiques socio-économiques, mise en place d'équipements d'accueil du public,...

- Intégrer à cette démarche les actions inscrites dans les plans de gestion.

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Académie, corps enseignant, organismes de formation, lycées Agricoles, maisons familiales et rurales		

2

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 4 : Des ENS attractifs pour les différents usages et une fréquentation équilibrée

Action n°10

Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique

■ Contexte

Le réseau actuel des sites ENS est constitué de 110 sites ou domaines. Des manifestations et/ou animations sont mises en place chaque année pour permettre la découverte gratuite de ces espaces. Le Département joue un rôle important dans la découverte des espaces naturels et dans

la pédagogie de l'environnement (Maison Départementale de l'Environnement basée à Prades-le-Lez, sur l'ENS de Restinclières). Il s'agit de donner une lisibilité aux sites ENS et de définir une stratégie de déploiement de la politique sur les sites départementaux.

■ Description

- Hiérarchiser les sites ENS en fonction de leur importance et leur rôle sur le territoire
- Structurer, développer et animer un réseau de sites vitrines qui propose une offre pédagogique attractive et de qualité, et présente le rôle des espaces naturels, la biodiversité ainsi que les particularités géologiques et paysagères des différents territoires
- Affirmer les sites de Restinclières, de Bessilles, de Bayssan ainsi que la future Maison du Littoral (intégrée à la stratégie Hérault Littoral) comme ancrages pour ce réseau
- Une offre pédagogique complémentaire peut être proposée, avec pour objectif d'exercer une attraction du public vers ces vitrines et l'amener à découvrir les autres domaines du département

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Collectivités locales gestionnaires d'ENS, Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Conservatoire du littoral, associations naturalistes		

2

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 4: Des ENS attractifs pour les différents usages et une fréquentation équilibrée

Action n°11

Développer les programmes d'éducation à l'environnement et des actions pédagogiques sur les ENS (Maison Départementale de l'Environnement)

■ Contexte

La Maison Départementale de l'Environnement (MDE) organise, sur une thématique annuelle, un cycle d'expositions, de sorties, de conférences, d'ateliers et café-débats.

Un programme annuel d'animation et de sensibilisation, mis en œuvre par le réseau associatif d'Education à l'Environnement, sous la forme d'un appel à projet est déployé sur deux axes :

- Sensibiliser et éduquer à l'environnement un public non captif
- Faciliter la découverte de l'environnement sur les espaces naturels sensibles héraultais (animations sur inscription).

Il s'agit ici de poursuivre les actions spécifiques de pédagogie à l'environnement à destination du

public scolaire.

Mettre en place des outils attractifs pour ce public spécifique, afin qu'il développe sa propre sensibilité à la biodiversité.

Développer les outils numériques (tutoriels, médiations numériques, visites virtuelles, nouveaux modes de valorisation des sites...) pour toucher tous les publics, conséquence de la crise sanitaire et du manque d'accessibilité de certains ENS.

Le Département participe à la sensibilisation à l'environnement par des interventions menées auprès des établissements scolaires, auprès des agents en charge de l'exécution des travaux (régie et entreprise) et du grand public fréquentant les ENS.

■ Description

Poursuivre le travail avec les acteurs de l'EEDD sur le réseau des ENS.

Mobiliser les partenaires associatifs sur de nouvelles thématiques et outils pour de nouveaux publics

Intégrer la mise en réseau et la stratégie de développement des sites vitrines dans les programmes de la MDE et le programme Hérault Environnement.

DFCI et Espaces Verts :

- Sensibiliser le grand public sur les thématiques « gestion raisonnée des espaces verts », « zéro phyto », « préservation de la ressource en eau » et « Nature en ville »
- Renforcer la sensibilisation du grand public rencontré sur les ENS dans le cadre des missions des forestiers sapeurs, « sentinelles

de la biodiversité ».

Pour les collèges, en tant que cœur de cible.

- Mise en place d'appels à projets pédagogiques sur les espaces naturels dans le cadre des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI)
- Poursuite du travail commun avec l'éducation nationale pour la formation des éco-délégués, véritables ambassadeurs de l'écologie et du développement durable dans leurs établissements scolaires
- Production de contenus spécifiques dans le cadre des Actions éducatives territoriales (AET), et le label ATE (Aire terrestre éducative (ATE) sur les sites ENS comme espace support pour les productions

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Académie, corps pédagogique des collèges		

2

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 4 : Des ENS attractifs pour les différents usages et une fréquentation équilibrée

Action n°12

Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS

■ Contexte

Le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) garantit l'accessibilité aux supports de pratiques intégrant la préservation environnementale, et l'exercice des autres usages (autres sports, chasse, pêche...). Les liens avec la politique des ENS sont donc étroits. Une des réussites majeures de cette politique est d'avoir permis, depuis 2009, le développement d'une démarche concertée et participative autour

des sports de nature dans le département. Le travail doit être poursuivi dans ce sens dans le cadre du schéma départemental des ENS. Il s'agira ici de définir ou orienter une politique de développement maîtrisé des sports de nature avec une offre globale prenant appui sur les ENS (aménagement, promotion touristique, évènements, financements).

■ Description

- Connecter les itinéraires de randonnées, les espaces supports d'activités sportives et le réseau de sites ENS
- Développer l'itinérance en prenant appui sur les services et équipements départementaux existants (mise à niveau de la qualité des relais de « Passa meridia») et les ENS départementaux
- Soutenir et appuyer la maîtrise et à la sécurisation foncière des sites et itinéraires sous maîtrise d'ouvrage départementale ou en accompagnement de projets locaux (veille, préemption, acquisition)
- Communiquer de façon ciblée sur les enjeux dans les espaces de pratiques où une attention particulière doit être portée à la faune, à la flore et aux paysages
- Optimiser la pratique en lien avec les enjeux naturels et paysagers des ENS
- Utiliser les sports de nature comme support de sensibilisation à l'environnement

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	FFRP, fédérations et comités sportifs, gestionnaires des relais, usagers de l'espace et collectivités		

2

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 4: Des ENS attractifs pour les différents usages et une fréquentation équilibrée

Action n°13

Améliorer la gestion de la fréquentation pour une offre de loisirs durable

■ Contexte

Le tourisme « vert » est un support de développement économique, de promotion du territoire, et de sensibilisation des populations locales et des visiteurs aux enjeux environnementaux. De la mer aux hauts cantons, les sites ENS représentent, à ce titre, des outils adaptés et pertinents.

Il s'agit ici de mettre en valeur les sites ENS au sein d'une offre de loisir durable en lien avec le Schéma du Tourisme, les paysages, les Grands Sites, la politique des activités de pleine nature

Les espaces naturels (forêts, ENS, ...) sont de plus en plus fréquentés par le public. Les chemins héraultais connaissent une grande affluence

offrant un terrain privilégié pour les sports et loisirs en espaces naturels. La cohabitation entre ces différents usages est à organiser, ainsi que l'impact de ces activités sur les milieux et les paysages fondement même de l'attractivité des sites

- Quantifier et qualifier la fréquentation et définir les moyens de gérer, préserver et communiquer
- Cerner les problématiques de fréquentation spécifiques aux ENS.

Proposer et mettre en œuvre les outils permettant de concilier usages et préservation des sites.

■ Description

- Mettre en œuvre des circuits d'interprétation (rôle des ENS, paysage, gestion incendie, géologie...) de ½ h à 2 h sur les ENS
- Développer les outils numériques (tutoriels, médiations numériques, visites virtuelles, nouveaux modes de valorisation des sites...) pour toucher tous les publics, conséquence de la crise sanitaire et du manque d'accessibilité de certains ENS
- Développer la mise en réseau des sites ENS et des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR)
- Développer et mettre en cohérence avec le Schéma du Tourisme, la politique ENS prioritairement au sein des Grands Sites et

des «sites majeurs» attractifs pour le public (Vallée de l'Orb, Pic, Saint Loup, Littoral, Gardiole...) et du périmètre UNESCO Causses et Cévennes.

- Evaluer la capacité de charge sur un ou deux sites pilotes les plus fréquentés et fragiles
- Définir et mettre en œuvre des outils de gestion de la fréquentation et d'usage des sites (règlements livrets de sensibilisation, signalétique adaptée, ...)
- Mettre en place des outils de comptage de la fréquentation sur les ENS et analyser ces données dans le cadre du suivi du plan de gestion.
- Proposer des arrêtés réglementant la fréquentation sur les sites les plus sensibles (faire appel à un appui juridique)

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	OT, ADT 34, DREAL, OGS, ORB, fédérations et comités sportifs		

2

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires

Axe 4: Des ENS attractifs pour les différents usages et une fréquentation équilibrée

Action n°14

Positionner certains ENS comme sites privilégiés de la relation nature/culture

■ Contexte

Les sites naturels sont des sources d'inspiration pour la création culturelle et artistique. Les publics mobilisés par les actions culturelles peuvent être différents de ceux qui fréquentent les espaces naturels. De plus, les espaces de programmation culturelle sont souvent déconnectés des sites naturels et mériteraient d'être plus en lien.

- Donner une vocation supplémentaire au réseau des ENS en permettant le

développement d'actions culturelles partout où cela est possible

- Croiser les publics et obtenir une sensibilisation à l'environnement d'un plus grand nombre
- Poursuivre et renforcer le lien entre art et nature dans la programmation de la MDE

■ Description

- Mettre en œuvre sous forme d'expérimentation des actions culturelles pilotes sur les ENS, (résidence d'artiste, land art, théâtre, expositions, musique,)
- Intégrer des animations culturelles au sein du programme d'animations Hérault nature (2 à 3 /an).

- Organiser des animations ou événements au sein des bibliothèques du Département avec pour supports : les ouvrages relatifs à l'environnement présents dans les bibliothèques, les outils de présentation des ENS (expo ZH, Hérault 360°)

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Pierres vives, réseau de prêt, bibliobus, bibliothèques du territoire, associations et structures culturelles, réseau associatif d'éducation à l'environnement		

3

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

Axe 5: Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature

Action n°15

Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics

■ Contexte

Le réseau des sites ENS peut trouver un rôle à part entière dans l'accompagnement et la prise en compte de tous les handicaps, et en tant que vecteur de lien social pour les publics en difficultés.

Une partie des publics ne dispose pas nécessairement des moyens de mobilité lui permettant d'accéder à des secteurs non desservis par les transports en commun, ou

desservis à une cadence non compatible avec une sortie sur un site ENS.

Le Département a déjà amorcé le travail sur les modalités d'accès aux sites ENS. Il a organisé expérimentalement des sorties pour les publics en difficulté, où la mobilisation de moyens de transport spécifiques est nécessaire. Cette action est à poursuivre et à développer.

■ Description

- Au travers de la concertation sur les plans de mobilité des SCOT, contribuer à la prise en compte et à l'organisation de dessertes locales par les transports en commun et des réseaux de mobilités douces
 - Mettre en œuvre des accès et connexions au réseau départemental de mobilités douces et aux transports en commun
 - Etudier les potentialités de co-voiturage
- Favoriser la mobilité vers les sites à partir de plateformes numériques de covoiturage
 - Développer les outils numériques de valorisation des sites ENS et d'aide à la mobilité pour les publics en situation de handicap

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financier	Accompagnement technique
Partenaires	Associations d'aide aux publics en difficulté, EPCI, Hérault Transport		

3

Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics

Axe 5 : Agir pour une équité territoriale et sociale d'accès à la nature

Action n°16

Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale

■ Contexte

Le contact avec la nature est un moyen d'intégration sociale particulièrement pertinent. Par ailleurs, la politique développée doit veiller à

prendre en compte tous les handicaps - moteur, sensoriel, psychique, mental - mais également les situations de difficulté sociale.

■ Description

- Mise en place d'équipements adaptés : sentiers personnes à mobilité réduite, panneaux pour déficients visuels, etc.
- Mise en place de programmes d'animations pédagogiques élargies aux personnes en situation de handicap ou de difficulté sociale et leurs aidants et accompagnateurs. Ces programmes seront spécifiquement dédiés à ces publics cibles ou permettront de mixer les publics sur un même évènement.
- Mutualiser les expositions présentées au domaine de Restinclières en les faisant venir sur d'autres sites départementaux

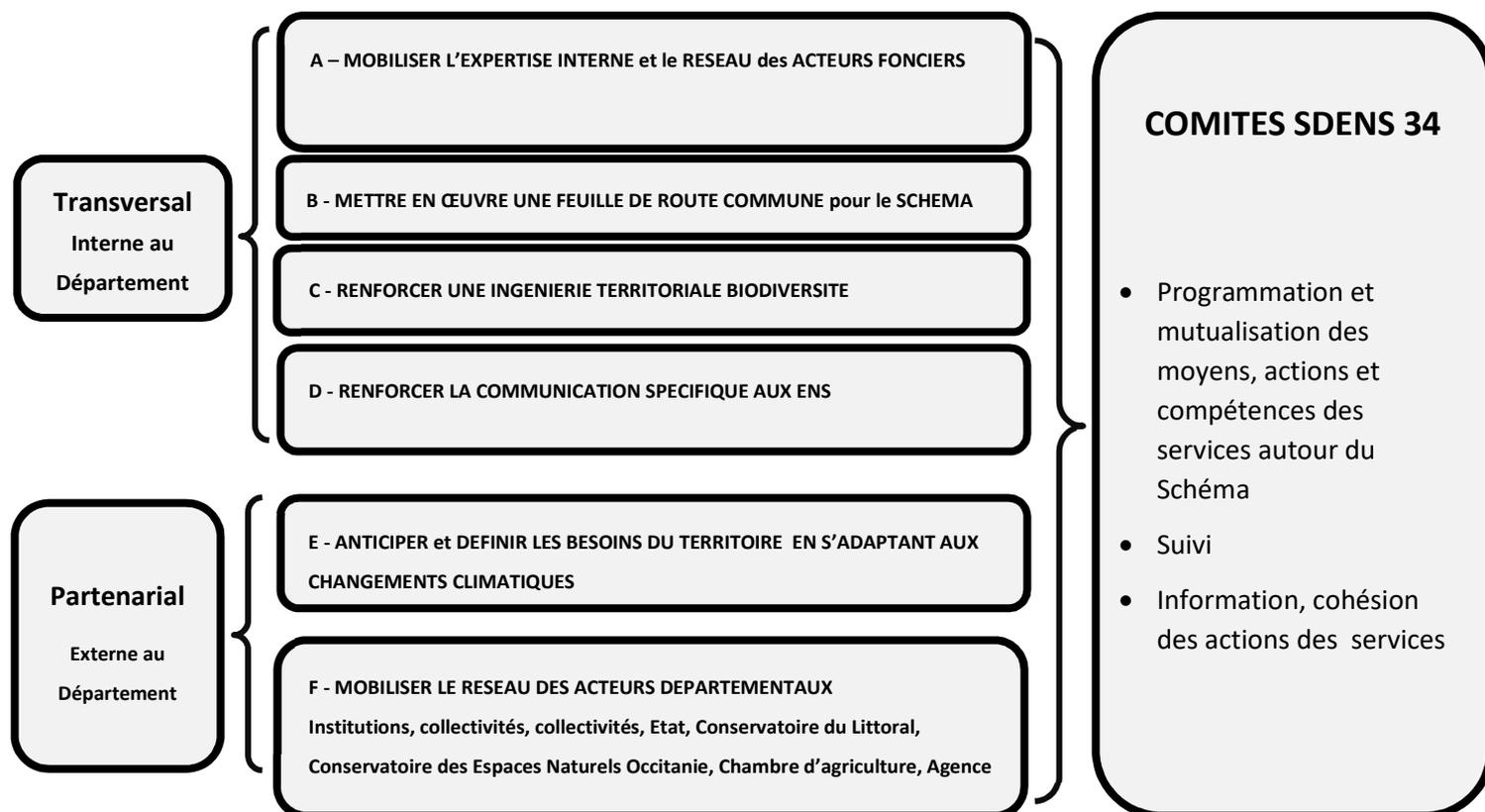
(Pierres vives ...) pour pouvoir rendre la nature accessible même à ceux qui ne sont pas mobiles, qui n'ont pas accès aux sites naturels ou qui sont éloignés de la nature

- Poursuite des actions en lien avec la CFPPA (Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie)
- Les outils développés pourront intégrer les dernières recherches sur les approches sensorielles des espaces naturels : visuelles, auditives, olfactives ou gustatives.

Rôle du Département	Maîtrise d'ouvrage	Financeur	Accompagnement technique
Partenaires	Associations d'aide aux publics en difficulté, réseau associatif d'Education à l'Environnement		

Mise en œuvre et pilotage

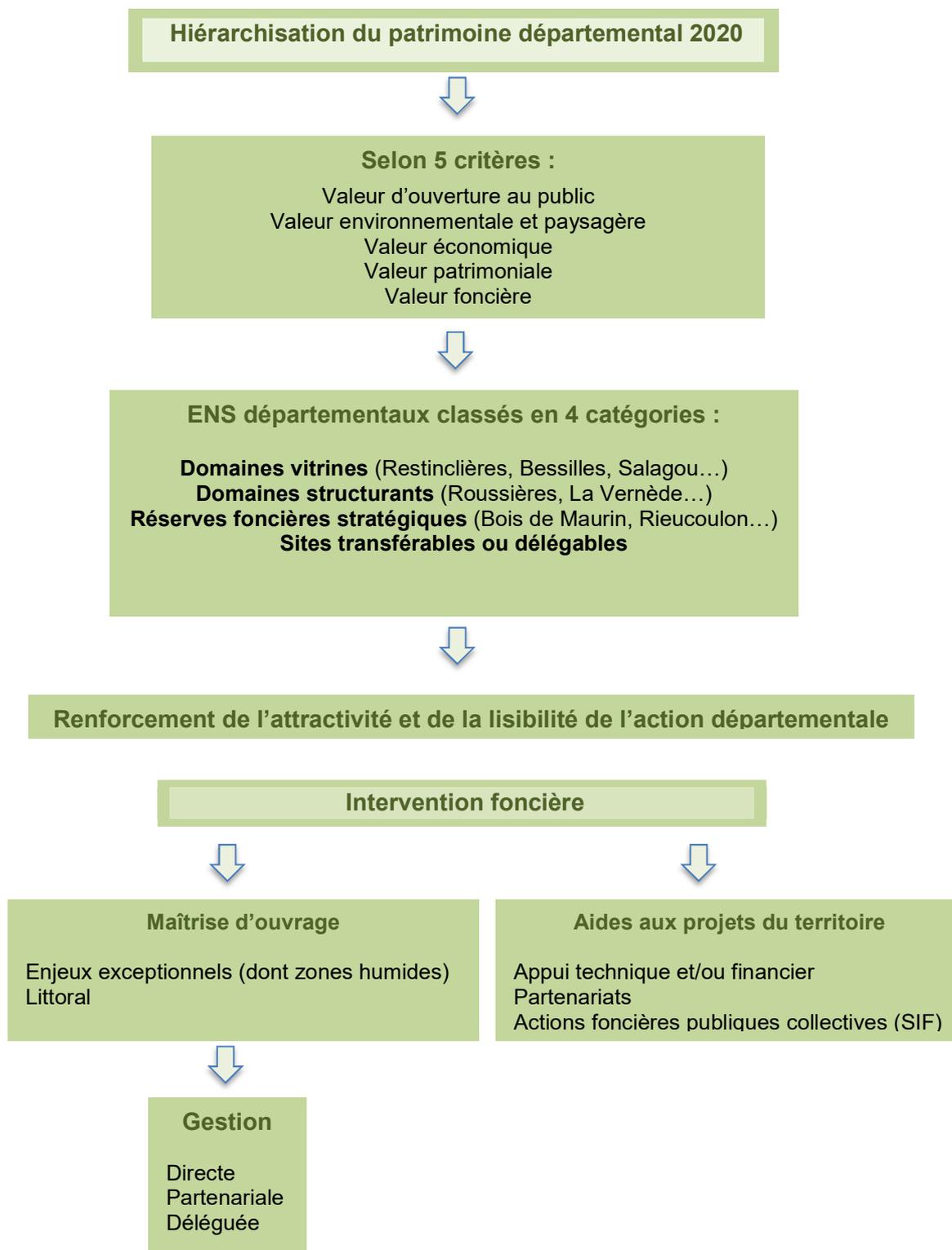
Afin d'assurer la bonne exécution de la feuille de route commune que constitue le SDENS34 et afin de l'animer, **divers comités techniques** associant services, partenaires institutionnels, associatifs et scientifiques seront mobilisés pour le déploiement d'actions prioritaires annualisées. Ce pilotage, pourra s'effectuer selon les axes transversaux ci-dessous :



Une des actions prioritaire consistera à poursuivre la mise en œuvre d'une **stratégie foncière** sur les **espaces naturels** appliquée à **l'ensemble du territoire** en :

- S'appuyant sur la **hiérarchisation du patrimoine** départemental établie en 2020
- Priorisant les **champs d'intervention fonciers** du Département, des collectivités et des partenaires
- Consolidant un **réseau de sites ENS** départementaux, communaux et partenariaux **cohérent** sur le territoire dans une **gestion partagée**

Selon les principes suivants :



La mise en œuvre du schéma devra par ailleurs, prendre en compte la **dimension partenariale et les évolutions de notre territoire** ;

Outre la dimension fortement transversale de cette politique en interne, **l'implication des acteurs locaux et partenariaux** est **indispensable** pour contribuer à l'atteinte des objectifs du schéma. Le **réseau des partenaires** devra être mobilisé : collectivités, Etat, Conservatoire du Littoral, Conservatoire des Espaces Naturels Occitanie, Chambre d'agriculture, Agence de l'Eau, gestionnaires d'espaces naturels, associations, partenaires scientifiques, Fédération de chasse, de pêche,...

Ces partenaires, par leur compétence, leur implication et par leur action sur les territoires, **seront associés pour contribuer à la mise en œuvre des actions du schéma.**

Budget

Le budget alloué à la mise en œuvre du schéma s'appuie notamment sur le **financement spécifique** constitué par la recette provenant de la **part départementale de la Taxe d'Aménagement ENS** ; il peut, le cas échéant, être complété par le **budget général** et la sollicitation de **cofinancements**, le tout dans le respect des montants disponibles au budget départemental et des priorités fixées par l'institution.

Estimation budgétaire 2023-2028

L'**estimation** budgétaire telle que figurant ci-dessous a été établie sur une période de cinq ans ventilée **selon les 3 orientations et 5 axes** du schéma. Elle permet d'apprécier ce que pourrait être le budget du SDENS34 sur la **période 2023-2028 selon les priorités** des actions. Les montants à mobiliser estimés sont susceptibles de faire l'objet d'ajustements au fur et à mesure de l'avancement du schéma.

			Budget total (5 ans)	Budget actuel (5 ans)	Renforcement ou action nouvelle (5 ans)
Les ENS facteur de développement équilibré des territoires	Axe 1 - Construire un réseau des ENS	Structurer, valoriser, conforter le réseau des ENS départementaux	Priorité 1		
		Accompagner le développement de sites sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales			
		Poursuivre le déploiement des actions en faveur de la biodiversité			
		Mettre en œuvre le plan abeilles et pollinisateurs 34			
		Total Axe 1			
	Axe 2 - Soutenir les collectivités dans la prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité	Accompagner les projets de préservation et de réhabilitation des champs d'expansion des crues et des zones humides	Priorité 1		
		Accompagner les collectivités dans la connaissance des espaces naturels et la prise en compte de la biodiversité dans leurs documents d'urbanisme			
		Sensibiliser les élus en charge des documents d'urbanisme			
		Total Axe 2	475 000 €	-	475 000 €

Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires	Axe 3 - Accompagner l'agriculture et les initiatives innovantes	Soutenir les actions en faveur de la biodiversité dans les espaces agricoles	Priorité 2		
		Valoriser les ENS comme supports aux métiers de la gestion de l'espace	Priorité 3		
		Total Axe 3	330 000 €	330 000 €	-
	Axe 4 - Rendre plus attractifs les ENS pour les différents usages	Structurer, développer, animer des sites vitrines « entrée de réseau » avec une offre pédagogique	Priorité 1		
		Poursuivre et développer les programmes d'éducation à l'environnement (Maison départementale de l'environnement)	Priorité 1		
		Poursuivre le développement des activités de pleine nature en lien avec la politique ENS	Priorité 2		
		Améliorer la gestion de la fréquentation pour une offre de loisirs durable	Priorité 2		
		Positionner les ENS comme sites privilégiés de la relation nature/culture	Priorité 3		
		Total Axe 4	4 500 000 €	3 750 000 €	750 000 €
		Les ENS vecteur de lien social pour l'ensemble des publics	Axe 5 - Agir pour une équité territoriale et sociale dans l'accès à la nature	Favoriser l'accès à la nature comme outil d'intégration sociale	Priorité 1
Rendre accessible le réseau des sites ENS à l'ensemble des publics	Priorité 3				
Total Axe 5	650 000 €		-	650 000 €	

DISPOSITIFS TRANSVERSAUX ET PARTENARIAUX	Transversal Interne	POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE FONCIERE en MOBILISANT L'EXPERTISE INTERNE et le RESEAU des ACTEURS FONCIERS	Priorité 1
		RENFORCER UNE INGENIERIE TERRITORIALE BIODIVERSITE	
		RENFORCER LA COMMUNICATION SPECIFIQUE AUX ENS	
		METTRE EN ŒUVRE UNE FEUILLE DE ROUTE COMMUNE pour le SCHEMA	
	Partenarial Externe	MOBILISER LE RESEAU DES ACTEURS DEPARTEMENTAUX	Priorité 2
		ANTICIPER et DEFINIR LES BESOINS DU TERRITOIRE EN S'ADAPTANT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Priorité 3

TOTAL Estimation 2023-2028

13 665 000 €

(5 exercices / hors coût de personnels dédiés)

Budget actuel

10 390 000€ (76 %)

Renforcement d'actions

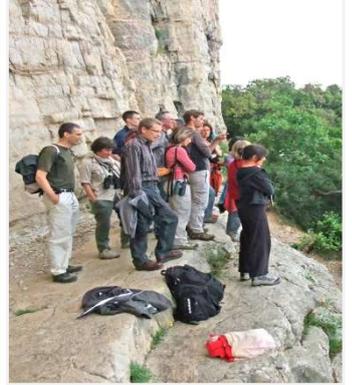
1 345 000 € (10 %)

Actions nouvelles

1 930 000 € (14 %)

Glossaire

CAUE : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CC : communauté de communes
CDESI : commission départementale des espaces sites et itinéraires
CDRP : comité départemental de randonnée pédestre
CEFE-CNRS : centre d'écologie fonctionnelle et évolutive – centre national de la recherche scientifique
CEN L-R : conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon
DREAL LR : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Languedoc-Roussillon
EEDD : éducation à l'environnement et au développement durable
ENS : espace naturel sensible
EPTB : établissement public territorial de bassin
ESI : espaces sites et itinéraires
FDC : fédération des chasseurs
OGS : Opération Grand Site
ONCFS : office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF : office national des forêts
PAEN : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PDESI : plan départemental des espaces sites et itinéraires
PDIPR : plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées
PLU : plan local d'urbanisme
PNA : plan national d'actions
PNR : parc naturel régional
PPRi : plan de prévention du risque inondation
SIF : schéma d'intervention foncière
SCOT : schéma de cohérence territoriale
SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SINP : système d'information sur la nature et les paysages
SRCE : schéma régional de cohérence écologique
TA : Taxe d'Aménagement
TDENS : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles
TDEV : Taxe Départementale des Espaces Verts
TVB : trame verte et bleue
UICN : union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO : United Nations educational, scientific and cultural organization (organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZPS : zone de protection spéciale
ZSC : zone spéciale de conservation



Crédits photos : X Boutolleau, R.Majurel, H.Sosa, N.Nion (CD34), P Cauchois (CEN LR), Conservatoire du Littoral



Direction de l'environnement
et du cadre de vie
Edition février 2023



Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 avenue des Moulins
34087 MONTPELLIER cedex 4
herault.fr